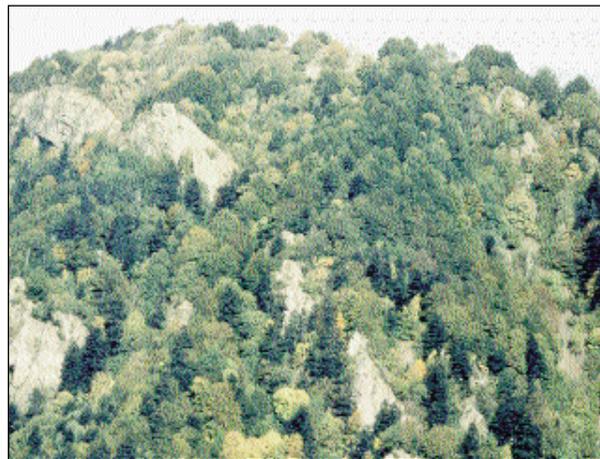




Site des Vosges du Sud
DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen



CAHIER 1

**Les éléments
de présentation
et de synthèse**



Septembre 2004



Site des Vosges du Sud DOCUMENT D'OBJECTIFS

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen CAHIER 1

Sommaire

Introduction

- Qu'est-ce que Natura 2000 ?p 1
- Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?p 2
- Que sont les contrats Natura 2000 ?p 4

I. Informations générales

- A. Localisation du sitep 5
- B. Données écologiques, occupation du solp 6
- C. Intérêt écologique du secteurp 7

II. Diagnostics écologique et socio-économique

- A. Etat des lieux des habitatsp 8
 - Description
 - Cartographie
- B. Etat des lieux des espècesp 10
 - Espèces d'intérêt communautaire
 - Habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 - Autres espèces remarquables
 - Illustrations
- C. Activités socio-économiquesp 12
 - L'exploitation forestière et la chasse
 - Les loisirs et le tourisme
 - L'agriculture et les fermes auberges
 - Autres activités
 - Cartographie des activités économiques

- D. Etat de conservationp 14
 - Impact du tourisme, sports et loisirs
 - Impact de la gestion cynégétique
 - Impact de la cueillette
 - Impact de l'agriculture
 - Impact de la sylviculture
 - Cartographie de l'état de conservation des habitats
- E. Bilan des mesures de protection et de gestion existantesp 18
 - Bilan des protections réglementaires et foncières ; rappel des réglementations
 - Synthèse des dispositions relatives aux documents d'urbanisme
 - Les mesures de gestion conservatoire existantes

III. Objectifs et actions à mettre en œuvre

- A. Les grandes problématiques de gestion du sitep 21
- B. Objectifs et actionsp 22
- C. Cartographie des lignes d'action.....p 26

IV. Plan d'actionsp 27

V. Evaluation de la mise en oeuvre du document d'objectifs

- A. La démarche d'évaluationp 30
- B. Critères de suivis et d'évaluation des actionsp 32

VI. Fiches actionsp 35



Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen **CAHIER 1**

Introduction

Qu'est-ce-que Natura 2000 ?

Un réseau écologique européen

L'Union Européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- La Directive «Oiseaux» de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages.(Cf. vol III)
- La Directive «Habitats» de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe I, on retrouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver. (Cf. vol III)

Chaque pays de l'Union Européenne se doit d'établir des ZPS (Zones de Protection Spéciales) au titre de la Directive «Oiseaux» et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive «Habitats». L'ensemble des ZPS et des ZSC devra constituer le réseau Natura 2000.

Quelques définitions

Habitat naturel : milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol,...).

Habitat d'intérêt communautaire : habitat figurant à l'annexe I de la Directive «Habitats» ; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé.

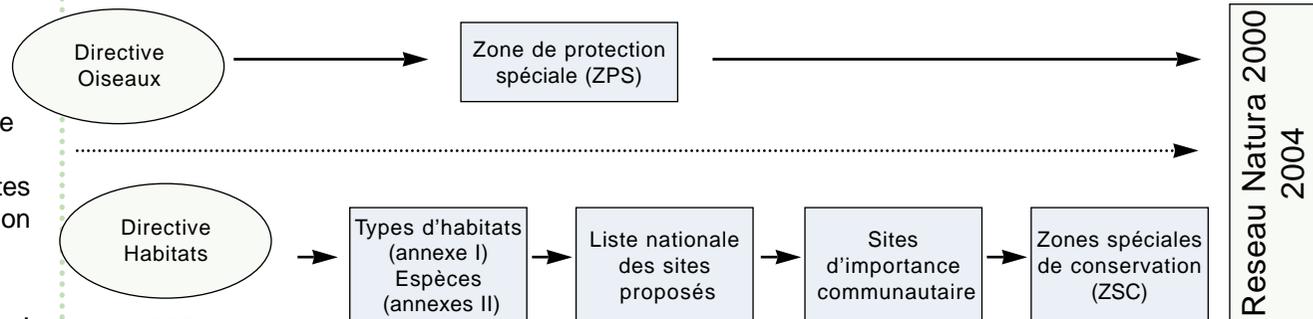
Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.

Espèce d'intérêt communautaire : espèce animale ou végétale figurant dans l'annexe II de la Directive «Habitats» ou dans l'annexe I de la Directive «Oiseaux» ; elle correspond à une espèce sensible, rare ou menacée.

Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

Habitat «d'espèce d'intérêt communautaire» : milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit...

1979



Un outil de développement durable

Le réseau Natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

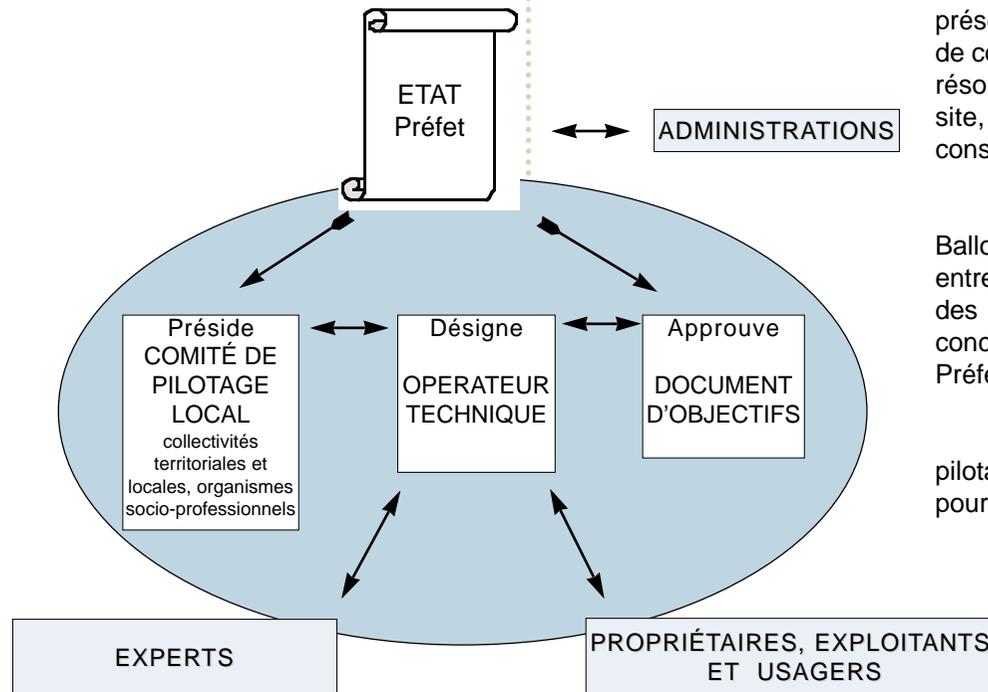
Qu'est-ce-qu'un document d'objectifs ?

Un document concerté

Pour mettre en œuvre la Directive «Habitats», la France a choisi de présenter pour chaque site, un document d'objectifs qui prévoit des mesures de conservation appropriées. Il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'actions et de planifier à long terme sa conservation.

L'opérateur local du site des Vosges du Sud, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est le maître d'œuvre du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux et les attentes de l'Etat, maître d'ouvrage. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage généralement présidé par le Préfet et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Pour le site Natura 2000 des Vosges du Sud, il existe un comité de pilotage local présidé par le Sous-Préfet de Guebwiller, et un comité de suivi pour chaque secteur de ce site.



Ce que contient un document d'objectifs (décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001)

1. Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site.
2. Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site.
3. Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs.
4. Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière.
5. L'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs.
6. Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Calendrier des rencontres

Août 1996

Création du Comité Départemental Natura 2000 du Haut-Rhin.

Avril 1997

Création du Comité de Pilotage Local des Vosges du Sud.

Juin 1997

Validation de la partie «Diagnostic» du document d'objectifs.

Juillet 1998

Finalisation du projet de document d'objectifs.

Octobre 1999

Validation du document d'objectifs.

Depuis Août 2000

Mise en oeuvre du document d'objectifs.

Composition du Comité de Pilotage Local des Vosges du Sud

Présidents

Mr le Sous-Préfet de Guebwiller

Mr le Président du PNR des Ballons des Vosges

Etat et services de l'Etat

Sous-Préfet de Thann

Sous-Préfet de Saint-Dié

DIREN, DDAF, DDE

Elus

19 communes : Wildenstein, Kruth, Felling, Urbès, Storckensohn, Husseren-Wesserling, Mollau, Mitzach, Moosch, Willer-sur-Thur, Bitschwiller-les-Thann, Bourbach-le-Haut, Sickert, Wegscheid, Masevaux, Rimbach-près-Masevaux, Oberbruck, Sewen, Dolleren.

Conseillers Généraux : cantons de Saint-Amarin, Thann et Niederbruck, Conseil général du Haut-Rhin.

Conseil régional du Haut-Rhin

EPCI : Communauté de Communes de la vallée de la Doller ; Communauté de Communes du Pays de Thann ; Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin ; Syndicat Intercommunal du Schéma Directeur des vallées de la Thur et de la Doller ; Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace ; Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Doller ; Syndicat Mixte de la moyenne Thur, Syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

Propriétaires, usagers, chambres consulaires

Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin (2 représentants)

Chambre de Commerce et d'Industrie (1)

CRPF, ONF, ONCFS, CSP

Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Club vosgien

GIC 14, GIC 15, Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin (1)

Associations de protection de la nature

Alsace Nature (2), Conservatoire des Sites Alsaciens

Groupe Tétràs Vosges

Opérateur

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Composition du Comité de Suivi sur le secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen

Présidents

Mr le Sous-Préfet de Guebwiller

Et Mr le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Services de l'Etat

DIREN, DDAF

Elus

Communes de Storckensohn, Urbès, Husseren-Wesserling, Felling.

1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale : Communauté de Communes de Saint-Amarin.

Conseil Général du canton de Saint-Amarin

Propriétaires, usagers, chambres consulaires

Chambre d'Agriculture

Chambre de Commerce et d'Industrie

Centre Régional de la Propriété Forestière

Office National des Forêts

Conservatoire des Sites Alsaciens

Fédération Départementale des Chasseurs

Association de protection de la nature

Alsace Nature

Opérateur local

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Les étapes

Diagnostic du site

- Inventaire des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire.
- Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces.
 - Etat des lieux des activités humaines.



Définition des objectifs de gestion

- Objectifs de gestion découlant de la comparaison entre le diagnostic du site et le maintien d'un état de conservation favorable des milieux naturels.



Mise en œuvre des mesures de gestion

- Traduction des orientations de gestion en mesures opérationnelles.
 - Mise en place d'un programme d'actions.
- Mise en place de mesures contractuelles par le biais des Contrats d'Agriculture Durable et des contrats Natura 2000.

Que sont les contrats Natura 2000 ?

Définition et contenu

Le contrat Natura 2000 :

- porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- porte exclusivement sur des terrains situés dans le site Natura 2000.
- prend la forme de Contrat d'Agriculture Durable pour les exploitants agricoles.

Les engagements figurant dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

Durée :

Les contrats pour la mise en œuvre de Natura 2000 ont une durée minimale de 5 ans. Celle-ci doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

Contenu :

- Les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- Les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières.
- Les engagements donnant droit à contrepartie financière.
- Le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- Les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements.

Financements

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat Natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles. Ces dernières proviendront :

- 1) De cofinancements européens.
- 2) De l'Etat :
 - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).
 - Ministère de l'Agriculture (MAAPAR).
- 3) De cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'état.

Bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés «Contrats Natura 2000».



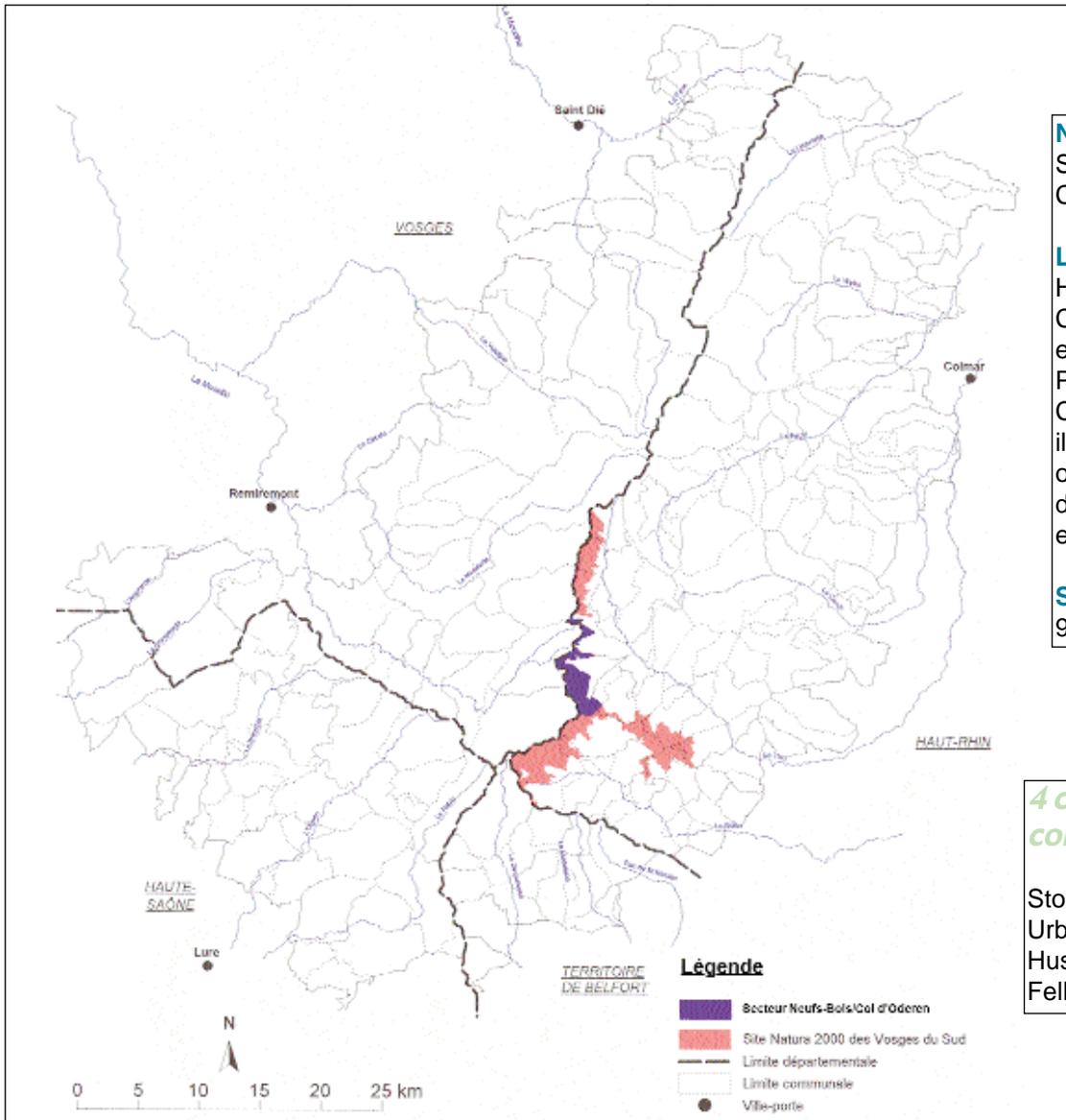
Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen ***CAHIER 1***

Chapitre I

Informations générales

A. Localisation du Site



Nom
Secteur Neufs-Bois/
Col d'Oderen

Localisation
Haut-Rhin
Crête de 8 km de long,
entre la Tête des
Perches au Sud et le
Col d'Oderen au Nord :
il s'agit de la partie
orientale des Massifs
du Drumont, Neufs-Bois
et Rouge Gazon.

Superficie
993 ha

4 communes concernées

Storckensohn
Urbès
Husseren-Wesserling
Fellingering

Statut foncier

Le site est propriété des communes pour les 4/5ème environ. Le reste est privé et représente 300 ha entre 6 propriétaires différents.

L'ensemble du secteur est propriété communale mis à part :

- 1 enclave privée de 2,1 ares au Steinbergel (Fellingering).
- 2 enclaves appartenant à 2 propriétaires privés différents : 1,9 ha sur la chaume des Neufs-Bois et 1,7 ha en fond de vallon (Storckensohn).
- Le Ministère du Logement et des Transports est propriétaire des bords de route au niveau de la RN 66.

2 communes sont propriétaires sur le ban d'Urbès :

- Storckensohn au niveau de la chaume des Neufs-Bois (23,8 ha).
- Husseren-Wesserling entre la RN 66 et le chemin montant au Col des Allemands (110 ha). (Cf. Vol II)

L'ensemble des forêts communales bénéficie du régime forestier (Cf. Vol II).

Concernant la chasse, le territoire est divisé en 5 lots appartenant aux GIC 14 et 15.

(Cf. Vol II)

Ces lots ont été attribués en 1997 et il n'existe aucun secteur réservé.

B. Données écologiques, occupation du sol

Végétation, occupation du sol

Les pentes, généralement fortes, sont occupées par la forêt qui recouvre pratiquement 95 % de la superficie de ce secteur (environ 920 ha). La forêt s'étage en fonction de l'altitude.

Les altitudes de transition des principales unités écologiques montagnardes du Massif vosgien (Chênaie, Hêtraie-sapinière, Hêtraie subalpine) varient en fonction de l'exposition, du substrat, de la nébulosité... La Hêtraie-sapinière est la formation dominante (principalement la Hêtraie-sapinière à Fétuque, plus fréquente en contexte basique).

Dans des conditions particulières, ces unités laissent place à des formations végétales présentant un grand intérêt écologique : tourbières (ex : Neufs-Bois) et autres zones humides dans des cuvettes bien alimentées en eau, complexes d'éboulis (pierriers nus, formations arbustives à Noisetier et Sorbier, pelouses à Valériane, Erablaies...) particulièrement abondants sur ce secteur (Massif des Neufs-Bois, Tête de Fellingring...).

Les pentes les plus faibles ont été défrichées depuis plusieurs siècles pour les besoins de l'agriculture : ces pâturages appelés Chaumes ou Hautes-chaumes sont en position sommitale.

3 principales chaumes du versant vosgien s'étendent côté alsacien : le Rouge Gazon, Neufs-Bois et Drumont. Cette dernière est raccordée à l'est, sur la commune d'Urbès, à la chaume du Gustiberg. D'autres chaumes relictuelles, abandonnées, sont présentes (petite chaume du Drumont sur la Tête de Fellingring et la chaume du Col des Perches). Cet ensemble de pâturages représente environ 75 ha.

Données écologiques

Altitude

Entre 500 m au Bruckenbach et 1228 m à la Tête des Neufs-Bois.

Climatologie

- Climat de transition entre un climat de type océanique et un climat de type continental. Ce secteur présente donc un intérêt biogéographique majeur : il joue un rôle important dans le maintien et la propagation d'espèces au niveau national et international.
- Précipitations abondantes (environ 2 mètres par an).
- Couverture neigeuse généralement épaisse et durable (4 à 6 mois de décembre à mai).
- Température annuelle moyenne basse : 5°C.
- Fréquentes gelées tardives au printemps.

Hydrologie

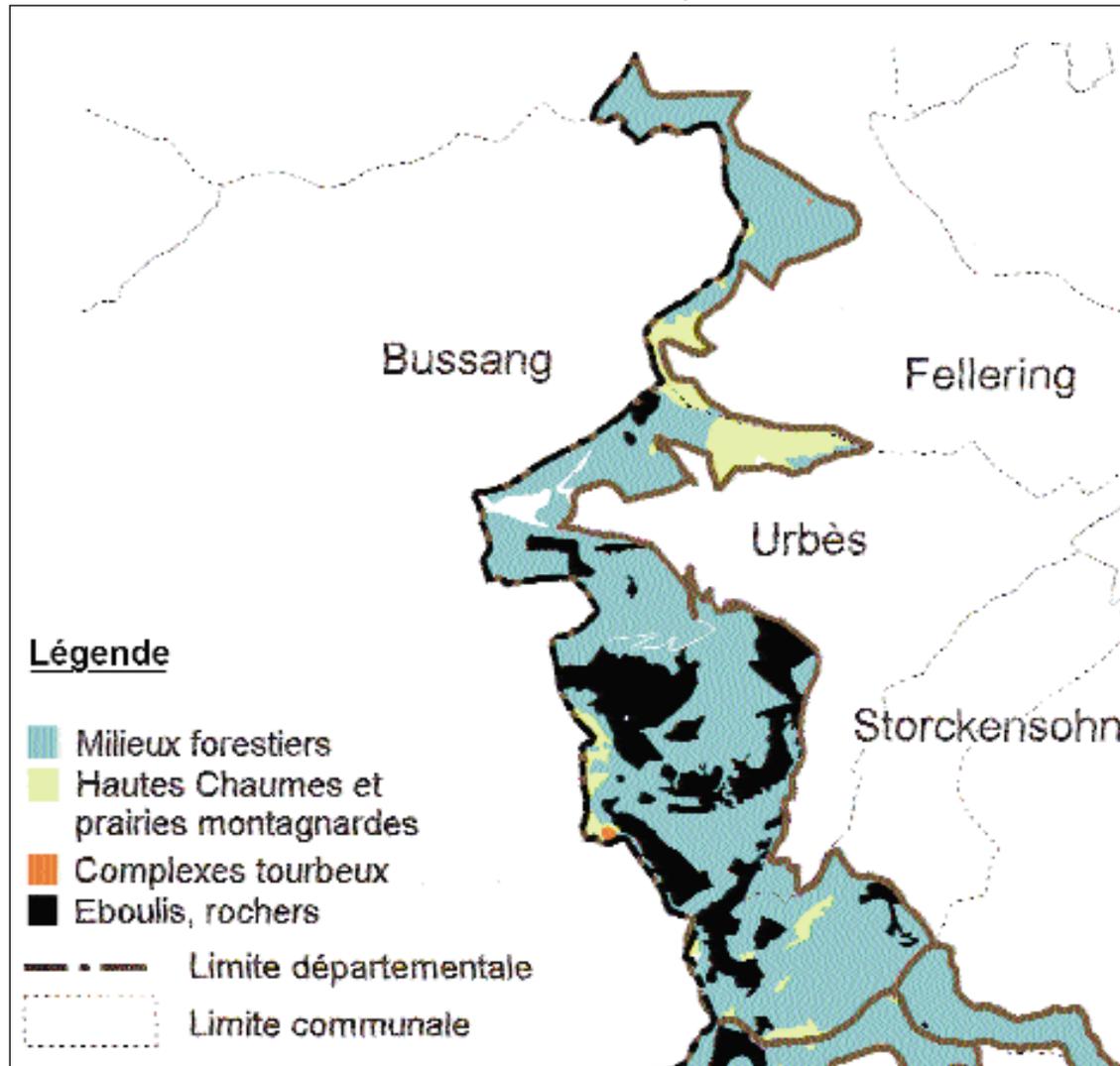
- Réseau hydrologique peu dense au regard du versant lorrain.
- 9 bassins versants secondaires par rapport au bassin versant de la Thur.
- Les pentes généralement fortes expliquent un régime torrentiel dominant.



**La tourbière des Neufs-Bois,
habitat d'intérêt
communautaire prioritaire**

C. Intérêts écologiques du secteur

Les milieux naturels



Intérêt géomorphologique

Présence d'une importante empreinte glaciaire : cirque glaciaire et ombilic (surcreusement glaciaire) du Gazon Vert, barres rocheuses, moraines (Bruckebach, Gazon Vert...).

Nombreuses formations périglaciaires : affleurements rocheux et éboulis associés.

Intérêt géologique

- De la pointe sud de la petite chaume du Drumont au Col d'Oderen au nord : présence d'un granite acide.
- Plus au sud : formations volcaniques et volcano-sédimentaires.
- A l'extrême sud du secteur : formations plutoniques du granite des Ballons.

Ces formations géologiques sont parfois recouvertes de formations glaciaires résiduelles : blocs et cailloux au sein d'une matrice argilo-sableuse.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

- 13 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires (Cf. Vol II).
- 8 espèces d'Oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux). (Cf. Vol II).
- 1 mammifère d'intérêt communautaire (Directive Habitats) : le Lynx.

Espèces protégées au niveau national

- 3 espèces végétales. ex : Andromède.
- 103 espèces animales.
- 67 oiseaux. ex : Chouette hulotte.
- 20 chauves-souris. ex : Grand Murin
- 5 autres mammifères. ex : Musaraigne aquatique.
- 11 amphibiens et reptiles. ex : Salamandre tachetée. (Cf. Vol II)

Espèces protégées au niveau régional

- 17 espèces végétales. ex : Orchis maculé. (Cf. Vol II)



Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen *CAHIER 1*

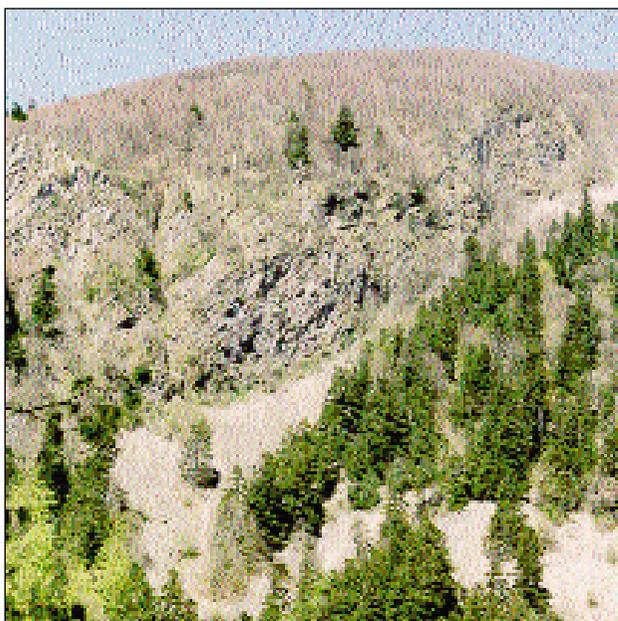
Chapitre II

Diagnostique écologique et socio-économique

Description

13 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires sont répertoriés sur le secteur : ils représentent plus de la moitié de la superficie du secteur, soit environ 800 ha. On notera l'importance des éboulis (plus de 200 ha d'éboulis remarquablement conservés).

(Tableau détaillé et fiches habitats, méthode de cartographie et évaluation des habitats : Cf. Vol II).



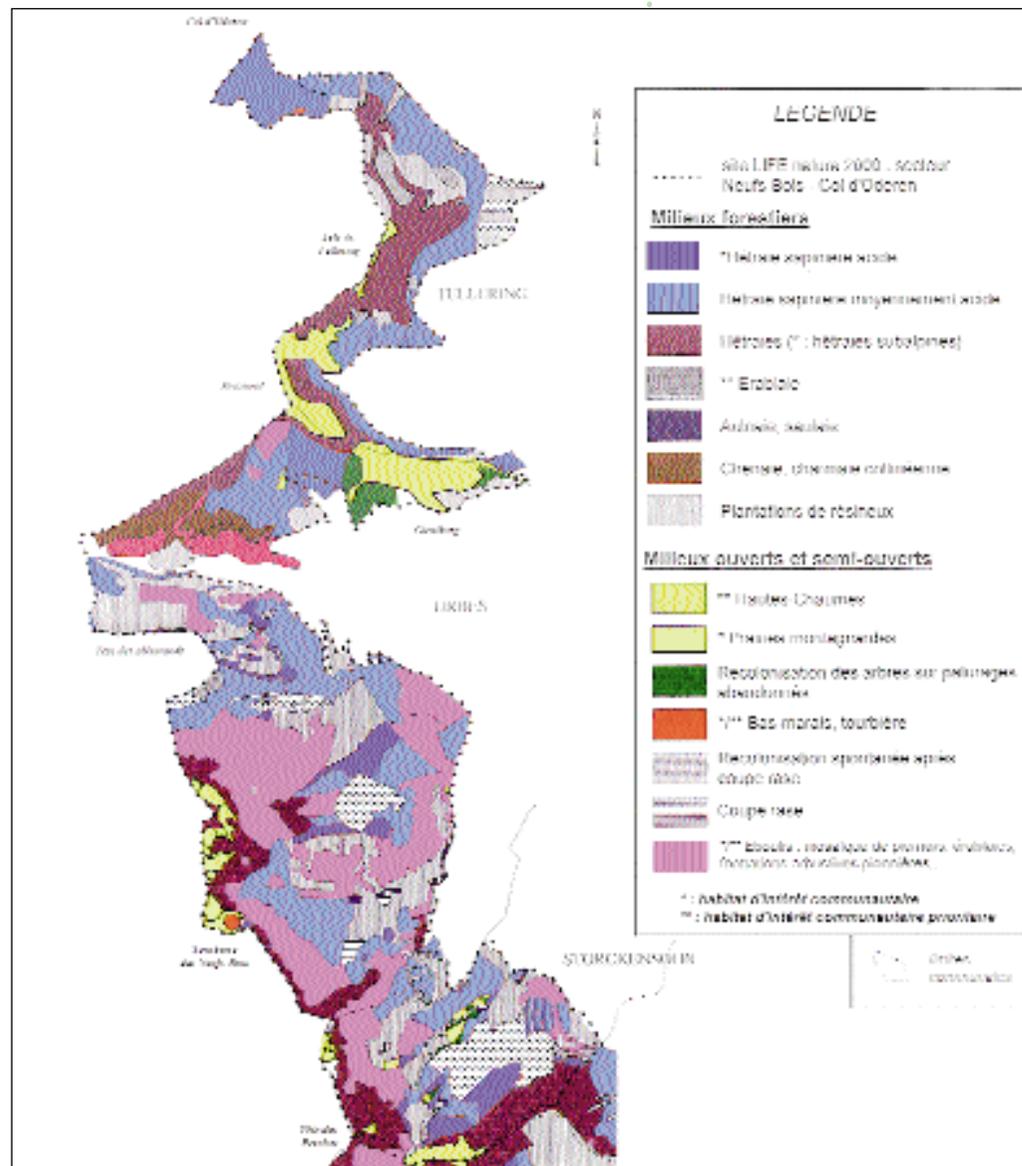
Les éboulis du secteur Neufs-Bois présentent un intérêt écologique exceptionnel

A. Etat des lieux des habitats

Intitulé de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats	Superficie
Hêtraies-sapinières moyennement acides Hêtraies	*Hêtraies du Luzulo-fagetum *Sapinières-hêtraies à Fétuque des bois *Hêtraies subalpines medio-européennes à Acer et Rumex arifolius	564 ha
Hautes-Chaumes	**Formations herbues à Nardus riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	66 ha
Plantations de résineux (<80 ans)	Non concernées par la Directive Habitats	165 ha
Lisières	*Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	<1 ha
Prairies montagnardes	*Prairies de fauche de montagne	3 ha
Forêts humides (Saulaies à Salix aurita)	Non concernées par le Directive Habitats	2,7 ha
Complexes tourbeux	**Tourbières de transition et tremblantes **Tourbières hautes actives *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion *Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	1,25 ha
Eboulis, formations en mosaïque	**Forêts de pente, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins *Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival *Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	206 ha

* : habitats d'intérêt communautaire ; ** : habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Cartographie des habitats



Exemples d'habitats d'intérêt communautaire



Erablaie à Lunaire



Hêtraie d'altitude

B. Etat des lieux des espèces

Les espèces d'intérêt communautaire

Nom de l'espèce	Reproduction	Protection régionale (Alsace)	Protection Nationale	Directive Oiseaux (Annexe I)	Milieu de vie
Bondrée apivore	*		+	+	Milieus rocheux des stations chaudes (éablières, éboulis)
Chouette chevêchette	*		+	+	Hêtraie-sapinière
Chouette de Tengmalm	*		+	+	Vieilles forêts (Hêtraies, Hêtraies-sapinières)
Faucon pélerin	N		+	+	Milieus rocheux et falaises (éablières, éboulis)
Gélinotte des bois	N	+		+	Forêts boréales et montagnardes de résineux
Pic noir	N		+	+	Vieilles forêts
Pie grièche écorcheur	N		+	+	Landes montagnardes recolonisées et lisières

N : espèces nicheuses ;

* : espèces dont la nidification est incertaine ou irrégulière

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Aucune espèce n'a motivé la désignation d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire sur le secteur.

La présence ou la disparition de ces oiseaux très sensibles servent à définir l'état de conservation de certains secteurs.

Il faut noter également la présence au niveau de l'ensemble du massif vosgien du Lynx, espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats).

Autres espèces remarquables

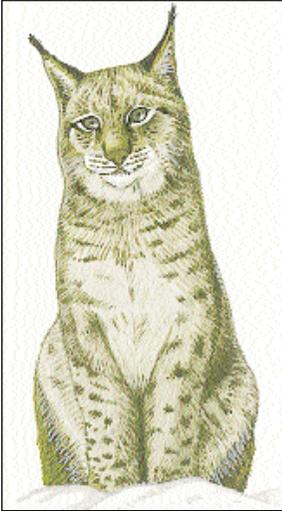
Présence d'un nombre important d'espèces rares, menacées et relictuelles : au total, ce sont 97 espèces végétales rares ou menacées et plus de 230 espèces animales sensibles.

La richesse ornithologique des Hautes-Vosges a en outre justifié l'identification, sur 88 200 ha, d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : le secteur concerné est situé au coeur de cette zone.

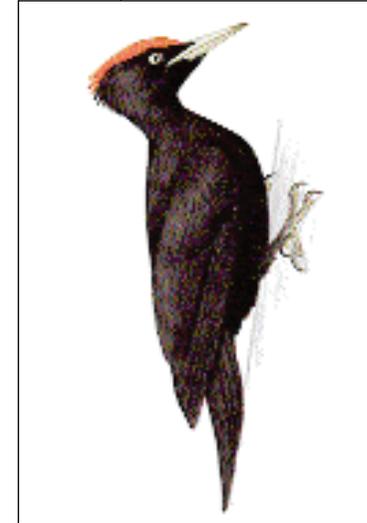
Des mesures de protection réglementaire ont d'ailleurs d'ores et déjà été mises en place (APB des Neufs-Bois et de Drumont/Tête de Fellingring).

Illustrations d'espèces d'intérêt communautaire

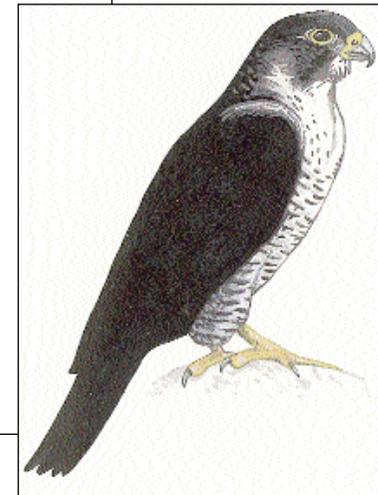
Lynx



Pic noir



Faucon pèlerin



Chouette de Tengmalm



Bussang

Fellering

Urbès

Storckensohn

Cf. Vol II pour listes exhaustives et fiches espèces

L'agriculture et les fermes-auberges

3 espaces sont encore entretenus :

- La chaume du Drumont (Commune de Felling), entre 900 m et 1200 m, est pâturé l'été par un troupeau de génisses ; un programme de rénovation pastorale a été initié dans le secteur du Gustiberg. Cette chaume s'étend à l'ouest sur le versant vosgien où elle est entretenue par les animaux de la ferme du Drumont.
- La chaume du Gustiberg, dominée par la callune, occupe le flanc sud d'un petit massif culminant à 1024 mètres d'altitude. Les animaux de la ferme-auberge du Gustiberg auxquels s'ajoutent quelques animaux pensionnaires, entretiennent ce pâturage de 27 ha : il s'agit essentiellement de vaches allaitantes. La chaume présente plusieurs stades de recolonisation à des endroits différents.
- Le pâturage du Gazon Vert, sur la commune de Storckensohn, a été réinvesti en 1997 : cet espace ouvert reconquis est désormais clôturé et pâturé par un troupeau de génisses.

La chasse

La chasse apporte des revenus supplémentaires aux communes puisque les sommes procurées par les locations de chasse sont conséquentes.

C. Activités socio-économiques

L'exploitation forestière

Les forêts du site fournissent :

- des feuillus vendus en bois d'œuvre et en bois destinés à la trituration ou au chauffage ;
- des grumes résineuses destinées à la charpente et à la menuiserie.

En Alsace, la forêt est fréquemment exploitée en régie directe et le bois est vendu par adjudication.

Les unités locales représentent une partie des clients : 3 scieries sont présentes dans la vallée de la Thur, dont une charpenterie/scierie à Urbès (un employé). La productivité moyenne des forêts du site est variable : entre moins de 1 m³ par ha et par an en mauvaise station, jusqu'à 10 m³ par ha et par an en très bonne station.

Les revenus nets des forêts sont dès lors très différents d'une commune à l'autre mais également d'une année sur l'autre : entre 0 euro/ha/an en mauvaise station et 153 euros/ha/an pour les meilleures stations, sans compter les frais liés à l'infrastructure (création de pistes, entretien...).

Les revenus forestiers représentent donc une part très variable du budget des communes. (Cf Vol II pour détails)

Les loisirs et le tourisme

Le site est essentiellement orienté vers un tourisme vert axé sur la randonnée et la découverte à pied (environ 38 km de sentiers balisés, fermes-auberges du Gustiberg et du Rouge Gazon). La fréquentation est globalement diffuse, quelques secteurs sont encore peu accessibles, ce qui constitue un gage d'authenticité pour ce secteur. La fréquentation se concentre en fait essentiellement sur un seul site : le Rouge Gazon, aussi bien l'été que l'hiver. Mis à part 2 sites d'envol pour la pratique du vol libre au Gustiberg et au Drumont, il n'existe aucun aménagement de ski ou d'itinéraire de VTT, ski...

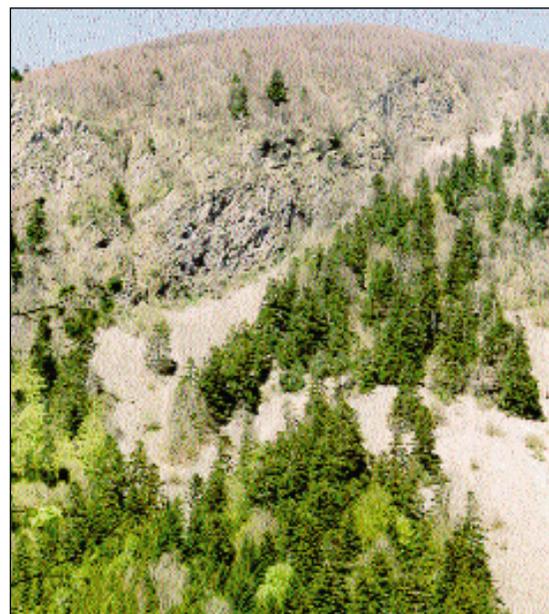
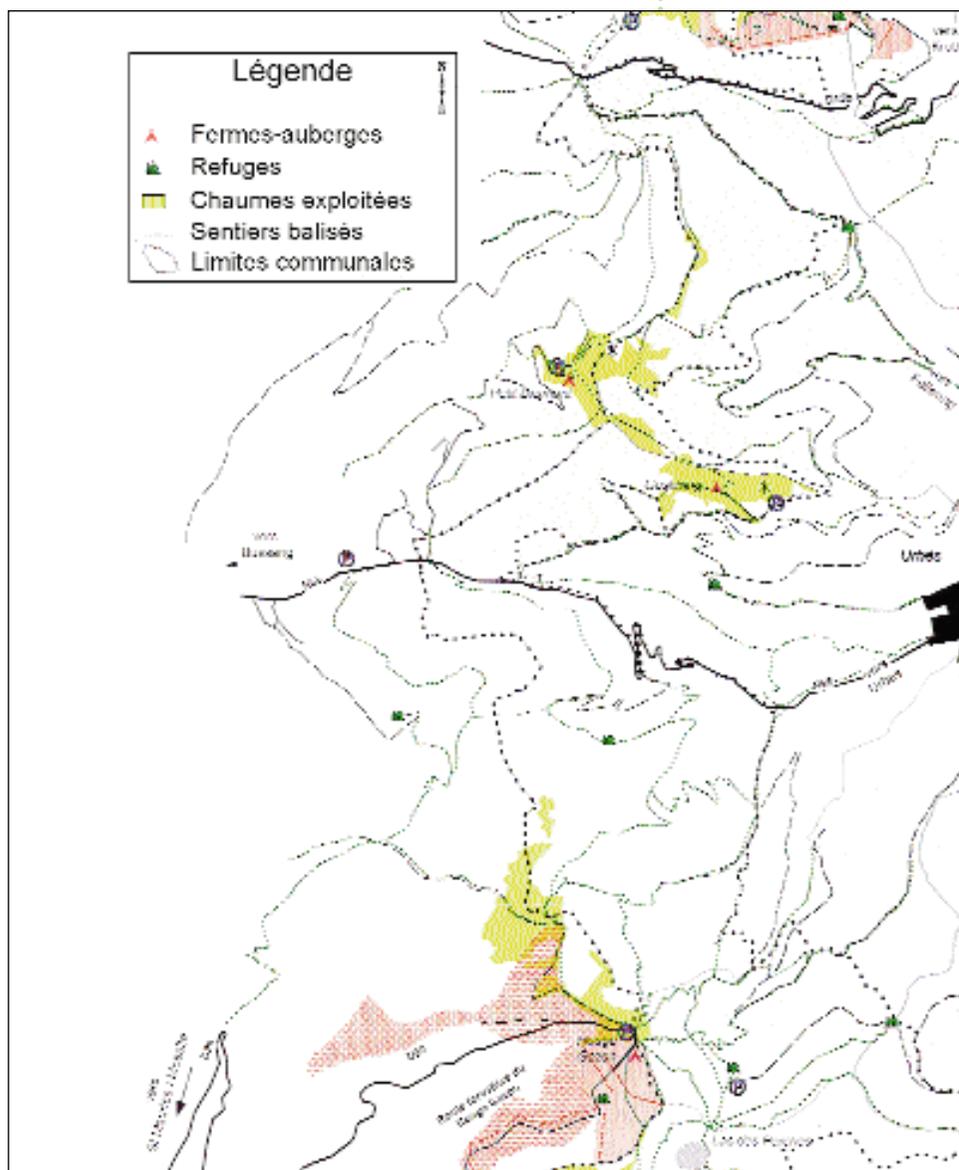
Le site est accessible par plusieurs routes ou parkings (Cf. Vol II pour détails) :

- Depuis le Col d'Oderen, sur la D43 entre Kruth et Ventron.
- Depuis la N66 et la ferme-auberge du Gustiberg.
- Depuis les villages de Storckensohn et Mollau.
- Depuis le Rouge Gazon.

Autres activités

Sur la commune d'Urbès, au Col de Bussang, se trouve une carrière d'éboulis dont l'autorisation et les conditions d'exploitation sont fixés par l'arrêté préfectoral du 7 août 1989 (donnant l'autorisation d'exploiter jusque 1999) et par une concession liant l'ONF, la commune et l'entreprise d'exploitation (du 01/07/1998 au 31/12/2007). Dans cette nouvelle concession, le contour de l'emprise de la carrière est réduit à 9,6 ha en épargnant désormais des secteurs très riches au niveau écologique situés dans l'ancienne emprise. En outre, l'article 9 de cette concession demande à ce que l'exploitant de la carrière prévoit en 1999 des options de remise en état et de réaménagement à long terme. Le contour du site Natura 2000 exclut cette concession.

Cartographie des activités économiques



Une partie des éboulis de la Tête des Russiers est exploitée (Urbès)

Projets privés et publics en cours ou projetés sur le secteur

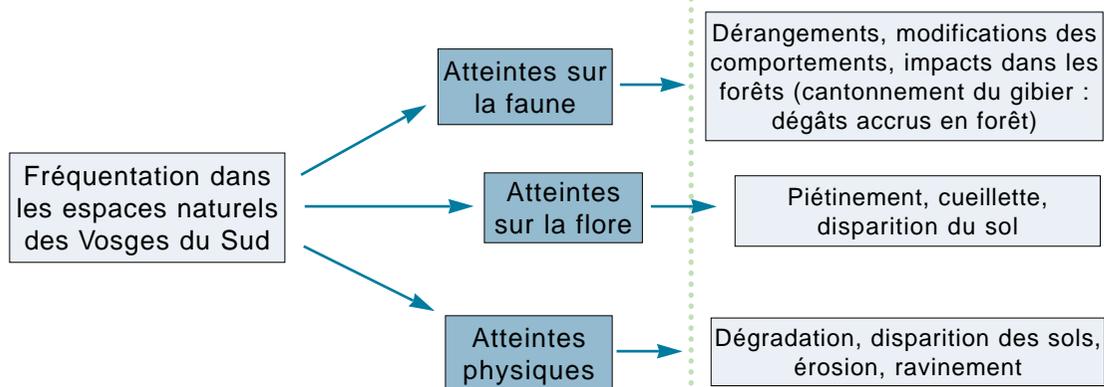
La Route Nationale 66 qui traverse le secteur au Col de Bussang, a été inscrite comme une priorité par le gouvernement français en 1993, dans le cadre des Grandes Liaisons d'Aménagement du Territoire (GLAT) : elle relie Remiremont (Vosges) à Mulhouse et est considérée comme le troisième grand axe Est/Ouest à vocation internationale après l'A4 et l'A36 : sa fonction de grand axe routier européen s'imposera d'ailleurs de plus en plus.

On dénombre 21570 véhicules par jour sur une grande partie de son itinéraire (SIVU, 1995 - Projet d'avenir des vallées de la Doller et de la Thur).

Un Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) définit différentes variantes d'aménagement et de tracés : au niveau du Col de Bussang, l'option actuelle est de conserver un passage aérien, même si le passage souterrain a été évoqué.

D. Etat de conservation

Impacts du tourisme et des activités de sport et de loisir

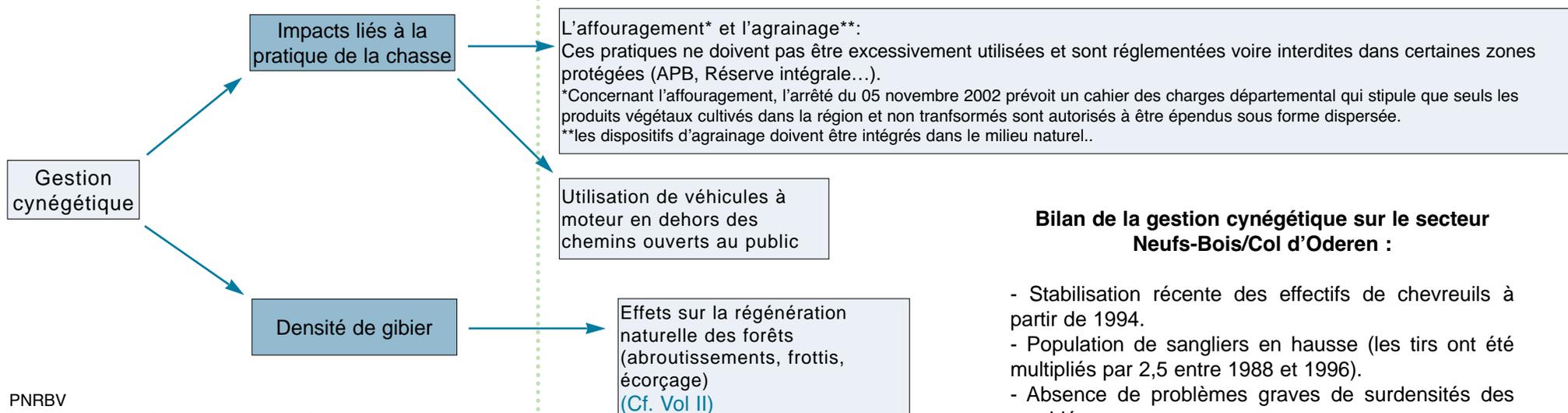


Bilan

De façon schématique, si on estime que l'activité d'un visiteur moyen influence la faune sauvage sur une bande de terrain large de 200 m. et si on reporte cette bande de 200 m. au niveau des sentiers de randonnée, routes..., on calcule que ce réseau actuel influence théoriquement la moitié de la superficie du secteur (carte ci-contre), et ce sans prendre en compte l'impact d'activités hors pistes : raquettes, ski, etc...

On estime le nombre de visiteurs annuels dans les Hautes-Vosges entre 7 et 14 millions de personnes, dont 1,5 à 2 millions de randonneurs et 1,6 à 2,5 millions de skieurs (CESA, 1997). La fréquentation touristique des Hautes-Vosges est concentrée dans l'espace (certains secteurs sont plus fréquentés que d'autres : espaces ouverts avec vue panoramique, accessibilité en voiture ; comme le Ballon d'Alsace qui est un des quatre sites les plus fréquentés ; et à l'opposé le vaste réseau de sentiers balisés génère une fréquentation beaucoup plus diffuse) et dans le temps (fréquentation accrue pendant les week-end et les vacances scolaires).

Impacts de la gestion cynégétique



Bilan de la gestion cynégétique sur le secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen :

- Stabilisation récente des effectifs de chevreuils à partir de 1994.
- Population de sangliers en hausse (les tirs ont été multipliés par 2,5 entre 1988 et 1996).
- Absence de problèmes graves de surdensités des cervidés.

Impacts de la cueillette

Le ramassage des myrtilles et des champignons n'a peu ou pas d'impact lorsque ce sont des pratiques familiales ou localisées. Par contre, il faut déplorer le ramassage en bandes organisées. Le ramassage des plantes médicinales et aromatiques est soumis à un cahier des charges respectant les principes de l'agrobiologie ; cette pratique est dépendante des aléas climatiques.

Impacts de l'agriculture sur les prairies montagnardes et les chaumes

Pâturage intensif et/ou chaulage/épandage Fauche précoce	Milieu banalisé Diminution de la diversité des espèces remarquables Erosion du sol
Pratiques modérées	Etat intermédiaire
Peu ou pas de pâturage Aucune fertilisation ni chaulage Fauche tardive	Milieu proche de la dynamique naturelle Bonne diversité floristique Présence d'espèces remarquables
Déprise agricole Abandon des surfaces anciennement gérées	Enrichissement/Fermeture du milieu Evolution vers des formations forestières Apparition de nouvelles espèces surtout animales Milieux intéressants dans certains cas



Intensification des pratiques agricoles

Bilan de l'état de conservation des Chaumes :

Mis à part quelques secteurs de pâturage très banalisés par une gestion plus intensive, les milieux ouverts présents sur le secteur des Neufs-Bois/Col d'Oderen présentent un bon état de conservation. Les secteurs en «mauvais» état de conservation sont généralement aux abords des fermes ou dans les zones peu accessibles qui s'embroussaillent progressivement.

(Cf. Vol II : Bilan détaillé de l'état de conservation des milieux ouverts)

Impacts de la sylviculture sur les forêts (Cf. Vol II pour détails)

Gestion intensive des forêts (plantations monospécifiques...)	Peuplements issus de plantations ou peuplements modifiés Introduction d'espèces non caractéristiques de l'habitat Difficulté de régénération naturelle Déséquilibre forêt/gibier Absence/faiblesse de nécromasse
Pratiques modérées	Etat intermédiaire
Sylviculture respectueuse des cycles naturels	Peuplements composés d'essences caractéristiques de l'habitat dans des proportions équilibrées Bon équilibre forêt/gibier Régénération naturelle lente et progressive Biodiversité importante

A RESTAURER

A AMELIORER

A CONSERVER

Intensification de
la gestion sylvicole

Remarque sur l'évolution de la gestion sylvicole

Depuis plusieurs années, la prise de conscience de ces impacts multiples a amené les gestionnaires forestiers à modifier voire abandonner certaines pratiques : abandon progressif du traitement par futaie régulière à groupe de régénération strict en altitude, moins de coupes rases, gestion spécifique dans des biotopes d'espèces menacées... (voir notamment : ONF, Direction Alsace : évolutions en sylviculture, 1996). De plus, soulignons que de nombreuses forêts privées et forêts communales non soumises sont inexploitées pour des raisons physiques et économiques (inaccessibilité, absence de dessertes, pentes très importantes...).

Bilan de l'état de conservation des forêts (Cf. Vol II pour détails)

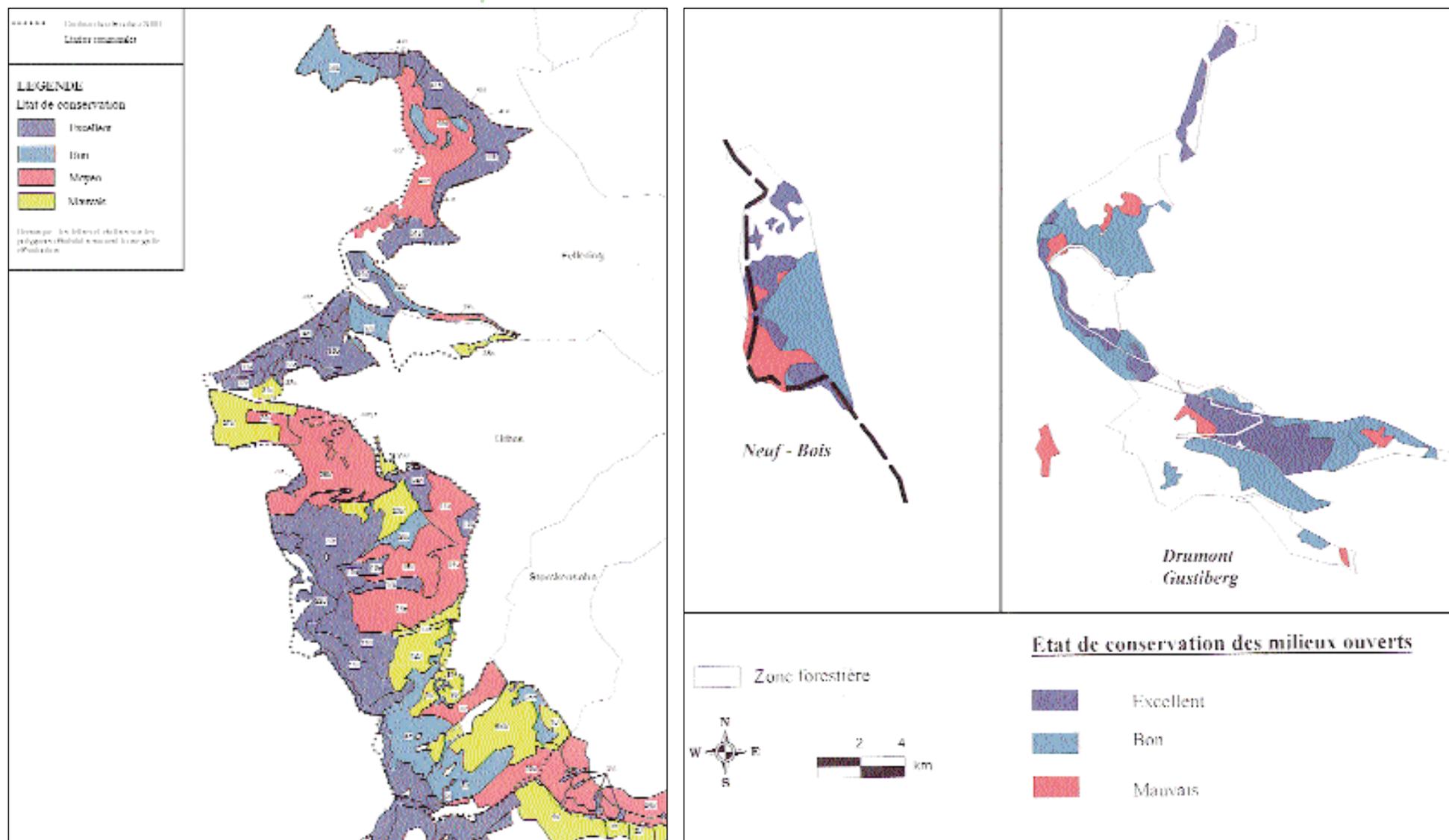
Les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont généralement bien conservés. Quand ils se trouvent dégradés, les phénomènes en cause sont généralement la plantation monospécifique (parfois préférée à la régénération naturelle mélangée jusqu'aux années 80) et le rajeunissement sur une période courte. A noter que la hêtraie-sapinière à Fétuque joue un rôle important de tissu interstitiel dans certains secteurs. Cet habitat d'intérêt communautaire est le moins bien conservé des habitats forestiers (excellent à 34 %, favorable à 37% et mauvais à 29 %). C'est celui sur lequel la proportion de jeunes plantations est la plus importante.

Etat de conservation des autres habitats

Les complexes tourbeux sont peu représentés sur le site ; mis à part quelques secteurs ponctuellement dégradés, l'état de conservation de ces milieux reste exceptionnel. Sur le secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen, deux tourbières sont présentes :

- La tourbière des Neufs-Bois : celle-ci est en bon état de conservation et il n'existe pas, à priori, de menaces potentielles ou avérées sur ce site. A noter que cette tourbière se trouve dans le périmètre de l'APB des Neufs-Bois.
- La tourbière de la Faigne des Mignons : celle-ci est dégradée du fait d'un ancien drainage. Ce petit secteur tourbeux, en partie boisé, se referme petit à petit, l'assèchement ayant favorisé le développement d'arbustes.

Cartographie de l'état de conservation des habitats (chaumes et forêts)



E. Bilan des mesures de protection et de gestion existantes

Bilan des protections réglementaires et foncières, rappel des réglementations

Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APB) ont été institués par arrêté préfectoral le 08/01/93 sur les sites du Drumont-Tête de Fellinging et des Neufs-Bois ; ils couvrent respectivement 129 et 106 ha.

Les plans d'aménagement des forêts communales relevant du régime forestier et concernées par ces APB ont été modifiés (Fellinging et Urbès) ; des plans de gestion spécifiques seront rédigés par l'ONF.

Principales réglementations dans ces APB

Les règlements de ces APB visent d'une part à limiter la fréquentation humaine dans ces secteurs encore remarquablement préservés, d'autre part, à appliquer une sylviculture assurant le maintien ou la restauration d'un biotope favorable au Grand Tétrás.

En particulier, sont interdits :

- La cueillette des fleurs, le camping et les feux.
- Toute activité forestière entre le 15/12 et le 15/07.
- L'ouverture et le balisage de nouvelles voies de circulation (sentier, chemin, piste ou route).
- La pénétration dans le secteur entre le 15/12 et le 15/07 sauf sentiers du Cub vosgien existants.
- Tout engin à moteur sauf pour les activités liées à la sylviculture, à l'agriculture et à la sécurité.
- L'affouragement ou l'agrainage.

[Cf. Vol II pour les cartes au 1/25 000](#)

[Cf. Vol III pour détails sur Schéma Directeur, APB](#)

PNRBV

Document d'objectifs du site Vosges du Sud

Secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen - cahier 1 - page 18

Synthèse des dispositions relatives aux différents documents d'urbanisme

Le site est classé en zone ND. Mis à part le cas des chaumes, les POS des communes du site empêchent toute construction et tout aménagement sauf ceux nécessaires à l'entretien, à la sauvegarde du site ou à la gestion forestière, et aux équipements linéaires déclarés d'utilité publique.

Les surfaces à vocation agricole sont globalement protégées par les POS des différentes communes dans la mesure où seuls sont autorisés les aménagements et les constructions destinés au logement des exploitants, à l'exploitation agricole ou encore à des activités « considérées comme complémentaires de l'activité agricole » (chaumes du Drumont, Gustiberg, Rouge Gazon, Gazon Vert). Toutefois, sur la commune de Storckensohn au niveau de la chaume des Neufs-Bois, les affouillements et exhaussements de sol sont compatibles avec le règlement ; les aires de jeux et de sports ouverts au public, les aires de stationnement sont autorisées ; ces possibilités sont cependant rendues caduques par le règlement de l'APB des Neufs-Bois.

De plus, sur la commune d'Urbès, en zone NCa, les aménagements nécessaires à l'exploitation des carrières sont autorisés.

Les POS sont compatibles avec les objectifs de conservation sauf au niveau des chaumes où des modifications seraient nécessaires :

- les POS doivent interdire toute nouvelle construction sur les chaumes du Rouge Gazon (Storckensohn), du Gustiberg (Urbès) et du Drumont (Fellinging), soit parce qu'il existe déjà une ferme-auberge (Gustiberg), soit parce ce n'est pas souhaitable (ferme-auberge existante proche).
- Sur les chaumes du Gustiberg et du Drumont, seul devrait être autorisé l'aménagement des locaux existants, voire une extension mesurée en continuité des bâtiments existants et en respectant un cahier des charges (contraintes architecturales). L'aménagement des locaux existants du Drumont en ferme-auberge n'est pas souhaitable au vu de l'existence de la ferme-auberge toute proche côté vosgien.
- Sur la chaume des Neufs-Bois (zone NDc, commune de Storckensohn), le règlement actuel du POS est en contradiction avec l'Arrêté de Protection de Biotope du 8 Janvier 1993 qui interdit toute construction.
- Le périmètre d'exploitation de la carrière d'Urbès étant modifié, la zone NCa pourra également être réduite.

En ce qui concerne le Schéma Directeur des vallées de la Thur et de la Doller, il identifie « des espaces à vocation prioritaire de conservation des milieux », des « espaces à vocation agricole » et des « espaces à vocation forestière » ; pour chacun de ces espaces, il expose des lignes d'action propres à « garantir la préservation des éléments les plus caractéristiques du patrimoine vivant, ainsi que le potentiel global de diversité faunistique et floristique du territoire ».

L'ensemble des lignes d'actions à suivre sur le territoire concordent très bien avec l'ensemble des objectifs fixés par le document d'objectifs dont le but premier est de préserver le patrimoine naturel de ce site.

Les mesures spécifiques de gestion conservatoire existantes

Les Zones d'Action Prioritaire pour le Grand Tétras, les séries d'intérêt écologique des aménagements forestiers

La régression importante du Grand Tétras sur le Massif Vosgien a motivé entre autre la mise en œuvre de mesures de gestion sylvicole et cynégétique spécifiques (« Directive Tétras») à l'intérieur de l'aire de présence de l'espèce («Zones d'Action Prioritaires»). (Cf. Vol III pour directive Tétras)

La «Directive Tétras» ONF / ONC du 23 Janvier 1991 prévoit ainsi de recréer ou de maintenir un biotope favorable au Grand Tétras ; la mise en œuvre de cette Directive concernait 11450 ha au 31/03/1997 (source : ONF) soit 91% de l'aire de présence du Grand Tétras dans les Vosges. Sur ces Zones d'Action Prioritaires Tétras, certaines recommandations doivent être respectées.

Sur le secteur des Neufs-Bois/Col d'Oderen, ce sont 400 ha de forêts répartis sur Fellingring, Urbès et Storckensohn qui sont concernées. Sur la commune de Fellingring, 4 parcelles périphériques supplémentaires de la série de futaie régulière sont classées en zone d'action non prioritaire (parcelles 67, 68, 84 et 85) et bénéficient à ce titre de recommandation d'exploitation et d'intervention.

Précisons que le Comité Départemental du Haut-Rhin pour la protection des Tétraonidés a approuvé des orientations départementales fixant des objectifs et principes de gestions sylvicoles, cynégétiques et touristiques.

Il faut enfin citer les «séries d'intérêt écologique» dans certains aménagements forestiers correspondant à des secteurs de forêts intéressantes d'un point de vue écologique (zone de présence du Grand Tétras, secteurs d'éboulis, forêts subnaturelles ou âgées...) et où l'aménagement prévoit des règles spécifiques de gestion (ou de non gestion) ; ce sont également souvent des Zones d'Action Prioritaire.



Le Grand Tétras

Les Orientations Régionales Forestières

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) énoncent les principaux objectifs de gestion forestière durable pour la région Alsace qui s'appliqueront au niveau des forêts communales et domaniales soumises au régime forestier ainsi qu'aux forêts privées soumises à un PSG (Plan Simple de Gestion.)

Rappel des principaux objectifs :

- garantir la pérennité du foncier forestier et la continuité de la gestion ;
- rechercher une production de bois d'œuvre de qualité en favorisant les essences conformes aux stations forestières et à la diversité forestière naturelle ;
- rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- augmenter la surface de forêts protégées par un statut ou un régime d'aménagement spécial, en particulier, mettre en place un réseau significatif des milieux forestiers non exploités ;
- augmenter le nombre de propriétaires publics et privés suivant une gestion forestière ISO 14000 ou ISO 9000 (Normes européennes) ;
- privilégier la transformation et l'utilisation de bois certifié ;
- développer l'association de tous les partenaires concernés aux réflexions sur la gestion durable des forêts.

L'ensemble de ces objectifs est tout à fait cohérent avec les attentes européennes en matière de gestion forestière durable. Ils s'intègrent donc dans les objectifs de restauration, de conservation du patrimoine naturel forestier au niveau du secteur. (Cf. Vol III pour détails sur ORF)



Les hautes-chaumes sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Des outils pour le développement durable : les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)

Le CAD est l'instrument contractuel, entre des agriculteurs volontaires et les pouvoirs publics, destiné à concilier les pratiques pastorales avec les enjeux écologiques liés à la préservation de la faune et de la flore.

L'agriculteur qui fait un «effort écologique» en respectant les cahiers des charges du CAD, bénéficie, en contrepartie, d'aides financières annuelles.

Sur le secteur Natura 2000 des Neufs-Bois/Col d'Oderen, les chaumes et les prairies montagnardes sont concernées par les CAD. Actuellement les procédures de contractualisation sont en cours sur ce secteur et la majorité des agriculteurs devrait s'engager dans cette procédure de développement durable cohérente avec les objectifs européens concernant le réseau Natura 2000.

Rappel des objectifs :

- valorisation qualitative des produits ;
- diversification des activités ;
- maintien ou création d'emplois ;
- gestion qualitative et quantitative de l'eau, valorisation des surfaces en herbe ;
- actions en faveur de la biodiversité et des zones humides ;
- gestion des paysages et du patrimoine naturel et culturel ;
- prévention des risques naturels.

Les exploitations pouvant bénéficier des CAD sur le secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen :

- Chaume du Gustiberg (A. Ortelli).
- Chaume du Lochberg (C.Schoeffel).
- Chaume du Rouge Gazon (Vosges et Haut-Rhin) (Frédéric Hans).



Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois **Col d'Oderen** **CAHIER 1**

Chapitre III

Objectifs et Actions à mettre en oeuvre

A. Les grandes problématiques de gestion du site

Gestion des activités touristiques

La problématique du tourisme et de la fréquentation est partiellement résolue de par l'existence des textes législatifs. Ils constituent des garde-fous contre d'éventuels projets susceptibles de menacer de façon significative la richesse biologique de ce secteur.

Quelques améliorations sont toutefois à proposer : statu quo en matière d'équipements touristiques et d'itinéraires balisés, garantir la pérennité ou rétablir des zones de quiétude (notamment en ce qui concerne le Grand Tétrás, espèce très sensible au dérangement) ainsi qu'améliorer l'accueil et l'information du public.

Sur le secteur, on constate un début de dégradation de la chaume du Gustiberg au niveau de la piste d'envol (Vol libre) : un suivi du site et des propositions seraient à faire en concertation avec la commune et l'association locale de vol libre.

Gestion des complexes tourbeux

Ces milieux sont peu représentés sur le site et présentent un état de conservation exceptionnel dans la plupart des cas (exemple : la tourbière des Neufs-Bois), on préconisera donc la non-intervention sur ces milieux.

Il n'en est pas de même pour la tourbière de la Faigne des Minons pour laquelle des travaux de génie écologique sont à entreprendre afin de restaurer ce milieu, habitat potentiel pour le Grand Tétrás.

Gestion des Chaumes et Prairies montagnardes

Mis à part certains secteurs banalisés, ces habitats sur les Neufs-Bois/Col d'Oderen présentent un bon état de conservation dû, dans l'ensemble, à des pratiques agricoles extensives. Il s'agit donc de maintenir cet état de conservation en pérennisant cette gestion pastorale extensive et en apportant un soutien nécessaire au maintien et au développement durable des exploitations.

Sur les chaumes non gérées qui ont tendance à se refermer, il s'agira de mettre en place des actions de génie écologique, notamment sur une partie des chaumes de Tête de Felling et des Neufs-Bois (dans les périmètres APB), mais aussi sur la chaume du Col des Perches, au vallon du Gazon Vert et à l'ouest de la chaume du Gustiberg. Le maintien de ces zones ouvertes à semi-ouvertes revêt un intérêt écologique (maintien d'un biotope favorable au Grand Tétrás, notamment sur les APB), mais aussi paysager.

Gestion des Milieux forestiers

De façon générale, il faut veiller au respect du fonctionnement et de la biodiversité des écosystèmes forestiers. Il faut maintenir les forêts dans un bon état de conservation tout en tenant compte de leurs vocations sociales et économiques.

Conserver les forêts subnaturelles est donc un des principaux objectifs ainsi que l'adaptation des pratiques sylvicoles au maintien ou à la restauration de ces milieux pour l'accueil de nombreuses espèces (le Grand Tétrás, la Gélinoite). A noter, sur le secteur, que ce sont 400 ha qui sont concernés par la Directive Tétrás, sur lesquels 320 ha sont exploités.

Pour les forêts communales, 3 vocations ont été définies : multifonctionnalité (production, vocation sociale, vocation écologique), naturalité (non intervention) préconisée surtout au niveau des forêts en excellent état de conservation et restauration pour les forêts en mauvais état de conservation.

Pour les forêts privées, la rédaction des futurs plans simples de gestion devront prendre en compte une gestion plus écologique des forêts.

Gestion cynégétique et gestion de la faune sauvage

Même si globalement on ne note pas de problèmes fondamentaux liés au gibier, il faut continuer à garantir le maintien d'un équilibre Faune/Flore : en gérant de la façon la moins artificielle possible la faune sauvage chassable, en garantissant et en rétablissant des zones de quiétude favorables au gibier et aux espèces sensibles, en limitant le nourrissage du gibier (notamment par rapport à l'augmentation de la population de sangliers), en contribuant au maintien et/ou au rétablissement des populations d'espèces sensibles rares ou menacées (Faucon pèlerin, Gélinoite des bois, Grand Tétrás, Pic noir...), etc...

B. Objectifs et actions

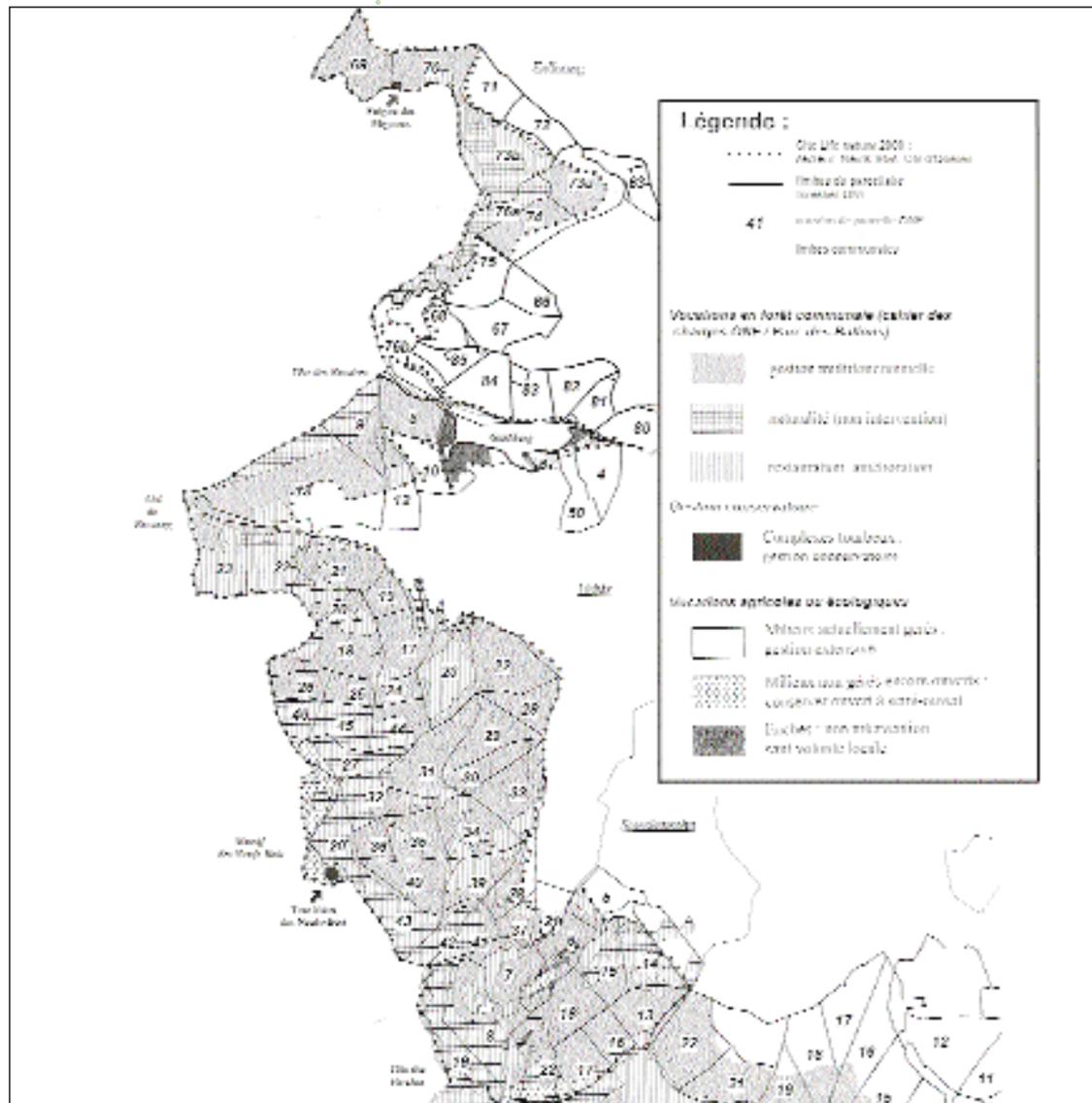
Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des hautes-chaumes et des prairies montagnardes. - Garantir la conservation de milieux ouverts à semi-ouverts. - Pérenniser la vocation de zone de silence des chaumes. - Améliorer la qualité environnementale des exploitations (assainissements, déchets). - Améliorer les conditions d'accueil des fermes-auberges, améliorer les abords. - Valoriser les produits de la ferme. 	<p>Milieux à vocation agricole actuellement gérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des plans de pâturage à chaque agriculteur. - En bon état de conservation : pérenniser la gestion extensive actuelle - En mauvais état de conservation : Restaurer ou favoriser une gestion extensive des milieux. <p>Milieux non gérés encore ouverts (chaumes de la Tête de Felling, des Neufs-bois, du Col des Perches, Gazon Vert, Steigloch).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations de génie écologique. - Remise en valeur des pâturages. <p>Milieux non gérés recolonisés par les arbres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laisser évoluer vers la forêt. - Rénovation pastorale possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des CAD (Fiche action A1) - Entretien des chaumes du Secteur Neufs-Bois (Fiche action A3) - Non intervention - Rénovation pastorale de la chaume du Gustiberg (Fiche action A4)
GESTION CYNEGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique, c'est-à-dire celui qui permet une régénération naturelle d'essences adaptées et majoritaires dans les peuplements forestiers actuels du massif, sans protection systématique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien ou rétablissement des populations d'espèces sensibles, rares ou menacées : Faucon pèlerin, Gélinoite des bois, Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Chouette chevêchette. - Maintien de zones de quiétude. - Limiter, voire supprimer l'affouragement des cervidés. - Concilier la chasse avec les autres activités de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan de gestion sylvo-cynégétique prenant en compte tous les objectifs permettant de garantir l'équilibre Forêt/Gibier (Fiche action C1).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION FORESTIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les forêts dans un bon état de conservation tout en tenant compte de leurs vocations sociale et économique. - Prise en compte des espèces rares, relictuelles ou menacées dans la gestion courante, ou par des actions ponctuelles et ciblées sur un territoire donné (Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Pic noir...). - Préserver, renforcer et reconquérir la diversité biologique des forêts exploitées. - Préserver les forêts subnaturelles. - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique. - Gérer la fréquentation. 	<p>FORETS COMMUNALES SOUMISES AU REGIME FORESTIER</p> <p>Gestion multifonctionnelle (forêts en état de conservation moyen à bon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de bois de qualité en tenant compte des vocations sociales, récréatives, écologiques et paysagères des forêts. - Obtenir des peuplements mélangés en essences adaptées et composés d'arbres d'âges différents. - Tendre vers des forêts plus mûres. - Favoriser la régénération naturelle. <p>Vocation de naturalité (forêts en excellent état de conservation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas intervenir sur les peuplements pas ou peu exploités proches de l'état naturel et sur les peuplements subnaturels (ces peuplements sont souvent des forêts sur éboulis, habitats prioritaires). <p>Restauration des forêts (forêts en mauvais état de conservation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les milieux nécessitant une intervention de restauration ou d'amélioration (exemple : plantations d'épicéas) : obtenir des peuplements mélangés en essences adaptées et composés d'arbres d'âges différents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'îlots de sénescence (Fiche action F1). - Favoriser les techniques alternatives d'exploitation (Fiche action F2). - Acquisition de données complémentaires en forêt (Fiche action F4). - Favoriser le maintien d'arbres morts (Fiche action F5). - Gestion courante des forêts (Fiche action F6). - Maintien de la naturalité des forêts (Fiche action F7). - Restauration des forêts du secteur Neufs-Bois (Fiche action F13).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
GESTION FORESTIÈRE (suite)		<p>FORETS COMMUNALES NON SOUMISES AU REGIME FORESTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces forêts ne sont actuellement pas exploitées. - En cas d'exploitation ou de soumission au régime forestier : respect du cahier des charges des forêts communales soumises au régime forestier (voir précédemment). <p>FORETS PRIVEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction ou adaptation des Plans Simples de Gestion prenant en compte une gestion plus écologique des forêts (cahier des charges pour les forêts privées). A noter que le secteur Neufs-Bois est très peu concerné (seules quelques petites parcelles sont privées). 	<ul style="list-style-type: none"> - Non intervention (sauf aux abords des sentiers de randonnées). - Fiches actions concernant les forêts communales soumises au régime forestier (voir précédemment). - Gestion des forêts sur éboulis (Fiche action F9). - Gestion des Hêtraies subalpines (Fiche action F10). - Gestion des Hêtraies-sapinières (Fiche action F11). - Restauration des forêts du secteur Neufs-Bois (Fiche action F13).
GESTION DES TOURBIERES	- Conserver la faune et la flore spécifiques des tourbières.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les secteurs tourbeux dégradés. - Préserver et restaurer l'hydrologie des tourbières dégradées. 	- Restauration de la tourbière de la Faigne des Minons (Fiche action T1).

Secteur d'activité	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
TOURISME/LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et limiter la fréquentation humaine. - Améliorer l'accueil et l'information du public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la pérennité de zones de quiétude exaltantes, notamment pour le Grand Tétrás, espèce particulièrement sensible au dérangement. - Préserver la tranquillité du Massif du Gustiberg, préserver la chaume. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accueil et de l'information (Fiche action L1). - Maintien de zones de tranquillité (Fiche action L2). - Suivi des pratiques de vol libre sur le secteur Neufs-Bois (Fiche action L4).
SUIVIS ECOLOGIQUES ETUDES	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir les connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire. - Approfondir les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études et suivis sur les secteurs ayant un fort enjeu écologique. - Réaliser des suivis des espèces remarquables (Grand Tétrás, Faucon pèlerin...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'inventaires complémentaires sur les habitats d'intérêt communautaire prioritaires (Fiche action S1). - Etudes des potentialités écologiques des habitats (Fiche action S2). - Suivi écologique de la tourbière des Neufs-Bois (Fiche action S3).
PEDAGOGIE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels. - Porter à connaissance le dispositif Natura 2000 par le biais du site des Vosges du Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public mais aussi les acteurs ou gestionnaires du site sur les problématiques écologiques et socio-économiques du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (Fiche action P1). - Réalisation d'un document de communication (Fiche action P2).
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'évolution des habitats et des espèces remarquables. - Suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (Fiche action E1). - Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (Fiche action E2).

C. Cartographie des lignes d'action



Cf. Vol III pour carte au 1/25 000è



Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen ***CAHIER 1***

Chapitre IV

Plan d'actions

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
Mise en place des CAD (A1)	- DDAF	- A définir	X	X	X					- Contractuel (CAD)	- MAAPAR Europe	- Gestion	☆☆☆
Entretien des chaumes du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen (A3)	- Communes - DDAF	- 168 euros/ha/an				X	X	X		- CAD/ rénovation pastorale	- MAAPAR + Europe - MEDD	- Gestion	☆
Rénovation pastorale de la chaume du Gustiberg (A4)	- DDAF	- 168 euros/ha/an			X	X	X	X		- CAD/ rénovation pastorale	- MAAPAR + Europe	- Gestion	☆
Plan de gestion sylvo-cynégétique (C1)	- PNRBV	- 12 200 euros			X					- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆☆
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	- Communes	défini dans cahier des charges	X	X						- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆☆
Techniques alternatives d'exploitation (F2)	- Communes	défini dans cahier des charges			X	X				- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆
Acquisition de données complémentaires en forêt (F4)	- Communes	- 16 500 euros					X	X	X	- Etude/ Investissement	- MEDD	- Etudes/suivis	☆☆☆
Maintien d'arbres morts (F5)	- Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆☆
Gestion courante des forêts (F6)	- Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Naturalité des forêts (F7)	- Communes	- 0 euro		X						- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆☆
Restauration des forêts du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen (F13)	- Communes	- A définir			X	X				- Contrat Natura 2000	- MEDD + Europe	- Gestion	☆☆

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009				
Gestion des forêts sur éboulis (F9)	- Propriétaires privés	- 0 euro	X		X	X				- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Gestion des Hêtraies subalpines (F10)	- Propriétaires privés	- 0 euro	X		X	X				- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Gestion des Hêtraies-sapinières (F11)	- Propriétaires privés	- 0 euro	X		X	X				- Contrat Natura 2000	- Bonne pratique	- Gestion	☆☆
Amélioration de l'accueil et de l'information (L1)	- PNRBV	- A définir	X	X	X	X	X	X	X	- Animation/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆
Maintien de zones de tranquillité (L2)	- PNRBV	- A définir	X	X	X	X	X	X	X	- Animation/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Animation	☆☆☆
Suivi des pratiques de vol libre sur le secteur Neufs-Bois (L4)	- PNRBV	- A définir			X	X	X			- Etudes/ Investissement	- MEDD, Collectivités	- Etudes/ suivis	☆
Réalisation d'inventaires complémentaires (S1)	- PNRBV	- 10 600 euros	X	X	X					- Etudes/ Investissement	- MEDD	- Etudes/ suivis	☆☆
Etude des potentialités écologiques des habitats (S2)	- PNRBV	- 12 200 euros			X					- Etudes/ Investissement	- MEDD	- Etudes/ suivis	☆☆
Suivi écologique de la tourbière des Neufs-Bois (S3)	- PNRBV	- 1 525 euros			X					- Etudes/ Investissement	- MEDD	- Etudes/ suivis	☆

Fiche action	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Réalisation de l'action							Stratégie	Financement	Domaine d'action	Priorité	
			2000 2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009					
Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (P1)	- PNRBV	- 7 700 euros	X	X							- Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆☆
Réalisation d'un document de communication (P2)	- PNRBV	- 4 575 euros	X								- Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆☆
Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (E1)	- PNRBV	- A définir				X	X	X			- Etude/ Investissement	- MEDD	- Animation	☆☆
Animation et mise en oeuvre du document (E2)	- PNRBV	- 213 250 euros	X	X	X	X	X	X	X		- Animation/ fonctionnement	- MEDD + Collectivités	- Animation	☆☆☆
Restauration de la tourbière de la Faigne des Minons (T1)	- Commune	- 1 525 euros		X	X						- Investissement	- MEDD	- Gestion	☆☆☆

Conclusion

Dispositif européen, cette démarche confirme l'intérêt écologique exceptionnel de ce secteur du Sud du Massif Vosgien qui, suite à une gestion prudente des acteurs locaux, présente encore un état de conservation satisfaisant.

Les objectifs et lignes d'actions énoncés dans ce document visent à pérenniser la bonne gestion actuelle ; il s'agit entre autre d'encourager :

- * une gestion forestière favorable à la biodiversité,
- * une gestion cynégétique permettant d'assurer un équilibre entre la forêt et le gibier,
- * une gestion agricole assurant la conservation des hautes-chaumes,
- * la conservation de biotopes sensibles : tourbières...,
- * la préservation du réseau de forêts subnaturelles,
- * un développement touristique équilibré avec notamment conservation de zones de quiétude.

Le grand défi des prochaines années consistera essentiellement à gérer une fréquentation croissante de ce secteur encore sauvage et remarquablement conservé.



Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois **Col d'Oderen** **CAHIER 1**

Chapitre V

Evaluation de la mise en oeuvre **du document d'objectifs**

A. La démarche d'évaluation

Présentation de la démarche

L'article R-21427 du Code de l'Environnement stipule que l'autorité compétente pour arrêter le document d'objectifs procède tous les 6 ans à l'évaluation du document et de sa mise en oeuvre. L'article R-21424 de ce même Code indique que le document d'objectifs doit contenir «les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces». Enfin, l'article R-21425 précise que le comité de pilotage participe à cette démarche.

L'évaluation porte sur deux objets principaux :

- **l'état de conservation des habitats**

Il est nécessaire de rendre compte à la Commission européenne de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national et des incidences des mesures prises.

- **la mise en oeuvre du document d'objectifs**

A l'échelle du site Natura 2000, il s'agit de réaliser un suivi et une évaluation de la mise en oeuvre des actions menées dans le cadre du document d'objectifs.

L'évaluation consiste à interpréter les résultats du suivi qui permettent de porter un jugement sur les objectifs et actions du document d'objectifs.

Ce jugement porte sur :

- **La pertinence** des objectifs et actions. Il s'agit de vérifier, d'une part, si les objectifs sont adaptés aux enjeux, d'autre part, de vérifier que les actions ont bel et bien l'effet attendu.
- **La cohérence** des objectifs : il s'agit de réfléchir sur la cohérence des objectifs et actions du document d'objectifs avec ceux et celles issus d'autres politiques.
- **L'efficacité** des objectifs et des actions : il s'agit de vérifier que les actions ont bien l'ampleur d'effet attendu.
- **L'efficience** des actions : il s'agit de s'interroger aux coûts des actions au regard des effets induits.

l'évaluation du document d'objectifs

Deux démarches sont actuellement en cours et devraient aboutir à la constitution d'un cadre méthodologique en matière d'évaluation sur les sites Natura 2000 :

- la mise en place d'indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats par le Muséum National d'Histoire Naturelle.
- la réalisation d'outils évaluation-bilan de la mise en oeuvre des documents d'objectifs par l'Atelier Technique des Espaces Naturels.

Concernant la mise en oeuvre du document d'objectifs, l'évaluation se fera à deux niveaux :

1. Une évaluation annuelle par le biais d'un bilan d'activités et d'un état des lieux des études complémentaires réalisées pour une meilleure connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (ces études complémentaires sont listées dans les fiches actions) .

Le bilan annuel de mise en oeuvre des actions (pour chaque fiche action) peut se résumer par le tableau ci-dessous :

Action (en exemple)	Objectifs	Résultat attendu	coût prévisionnel	Indicateurs de suivis	Niveau de réalisation	Coût réel	Perspectives
Réalisation d'un document de communication (P2)	Porter à connaissance Natura 2000 et ses implications, ainsi que les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 1500 exemplaires	- 4 575 euros	- Réalisation du document. - Nombres d'exemplaires diffusés.	Bilan d'activités	Bilan d'activités	Bilan d'activités
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	- Tendre vers des forêts plus âgées, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général.	- 3% de la surface productive en forêt communale, classés en îlots de sénescence.	- 137 euros/ha/an	- Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface classée en îlots (% et cartes).	Bilan d'activités	Bilan d'activités	Bilan d'activités

2. Une évaluation tous les 6 ans, prenant en compte tous les bilans annuels de mise en oeuvre du document d'objectifs et redéfinissant les nouvelles orientations de gestion pour les 6 années suivantes.

Lors de la mise en oeuvre du document d'objectifs et de son évaluation, le rôle du comité de pilotage est maintenu : il devra se réunir une fois par an afin de suivre la bonne mise en oeuvre des actions prévues par le document d'objectifs.

B. Critères de suivis et d'évaluation des actions

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Mise en place des CAD (A1)	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des hautes-chaumes et prairies montagnardes. - Garantir la conservation des milieux ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de 14 CAD 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CAD signés. - Surface contractualisée au titre des CAD. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des Hautes-chaumes et prairies montagnardes. - Evolution des pratiques agricoles.
Entretien des chaumes du secteur Neufs-Bois (A3)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la conservation des milieux ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'intervention sauf dans le cas de reprise de terrains par un agriculteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface réhabilitée (cartes). - Nombre de contrats signés (CAD ou contrats natura 2000 hors CAD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis écologiques des secteurs réhabilités (faune, flore, mosaïque paysagère).
Rénovation pastorale de la chaume du Gustiberg (A4)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la conservation des milieux ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'un cortège floristique adapté aux hautes-chaumes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface réhabilitée (cartes). - Nombre de contrats signés (CAD ou rénovation pastorale). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis écologiques des secteurs réhabilités (faune, flore, mosaïque paysagère).
Plan de gestion sylvo-cynégétique (C1)	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer les pratiques cynégétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un rapport d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des modes de gestion cynégétique en lien avec les conclusions de l'étude.
Mise en place d'îlots de sénescence (F1)	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers des forêts plus âgées, en faveur d'espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général. 	<ul style="list-style-type: none"> - 3% de la surface productive en forêt communale, classés en îlots de sénescence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface classée en îlots (% et cartes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des îlots. - Suivis écologiques de l'évolution des îlots (habitats et espèces).
Techniques alternatives d'exploitation (F2)	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les sols fragiles. - Limiter le dérangement d'espèces sensibles. - Eviter la création de nouvelles pistes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandons de pistes forestières. - Préservation de milieux sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface traitée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivis écologiques sur les secteurs sensibles. - Linéaire de pistes abandonnées.
Acquisition de données complémentaires en forêts (F4)	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations plus précises concernant les habitats forestiers (surface terrière, structure, nécromasse, définition d'indicateurs de suivis). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de ces données pour la définition des mesures de gestion et de suivis. 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'études. - nombre d'aménagements forestiers révisés, ayant intégré les nouvelles données. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des mesure de gestion et définition des indicateurs de suivis suite à l'intégration des nouvelles données.
Maintien d'arbres morts (F5)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la diversité écologique et l'hétérogénéité des habitats forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'arbres morts à l'ha : au moins 2 arbres morts ou 5 m3/ha. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 signés. - Surface contractualisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats forestiers.

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Gestion courante des forêts (F6)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des habitats forestiers adaptée aux habitats naturels identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Naturalité des forêts (F7)	- Conserver les peuplements subnaturels. - Eviter le dérangement d'espèces sensibles.	- Non exploitation des secteurs à forte naturalité.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Surface «non gérée».	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Restauration des forêts du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen (F15)	- Obtenir des peuplements mélangés en essences et composés d'arbres d'âges différents.	- Restauration des habitats forestiers en mauvais état de conservation.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Travaux réalisés en faveur de la biodiversité.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion des forêts sur éboulis (F9)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des forêts sur éboulis adaptée aux enjeux identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion des Hêtraies subalpines (F10)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des hêtraies subalpines adaptée aux enjeux identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Gestion des Hêtraies-sapinières (F11)	- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.	- Gestion des hêtraies-sapinières adaptée aux enjeux identifiés.	- Nombre de contrats Natura 2000 signés (et surface contractualisée). - Type de traitement sylvicole pratiqué.	- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.
Amélioration de l'accueil et de l'information (L1)	- Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de préservation des milieux naturels. - Faire respecter la réglementation concernant les chemins d'accès et la signalisation.	- Non dérangement des espèces sensibles. - Garantir la tranquillité de certains secteurs.	- Nombre de panneaux posés. - Nombre de chemins fermés à la circulation.	- Public touché. - Evolution des populations d'espèces sensibles.
Maintien de zones de tranquillité (L2)	- Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence. - Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles.	- Statu quo en matière d'équipements touristiques et itinéraires balisés.	- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion des équipements touristiques.	- Evolution des populations d'espèces sensibles.

Action	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Critères d'évaluation
Suivi des pratiques de vol libre sur le secteur Neufs-Bois (L4)	- Garantir la pérennité des zones de quiétude existantes. - Préserver les Hautes-chaumes.	- Etat des lieux des pratiques - Suivis écologiques - Faire évoluer les pratiques	- Un rapport d'étude	- Evolution des pratiques en lien avec les conclusions de l'étude. - Evolution de l'état de conservation des chaumes
Réalisation d'inventaires complémentaires (S1)	- Améliorer les connaissances sur les habitats en mosaïque.	- Adapter les modes de gestion pour favoriser le maintien de mosaïques d'habitats.	- Réalisation de rapports d'études.	- Intégration des données acquises dans ce cadre dans les documents de gestion.
Etude des potentialités écologiques des habitats (S2)	- Améliorer la connaissance de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	- Gestion adaptée des habitats pour la conservation d'espèces sensibles.	- Réalisation d'un rapport d'études. - Surface étudiée.	- Evolution des modes de gestion. en lien avec les conclusions de l'étude.
Suivi écologique de la tourbière des Neufs-Bois (S3)	- Améliorer la connaissance de l'état de conservation de la tourbière.	- Gestion conservatoire de la tourbière.	- Un rapport d'étude	- Evolution de l'état de conservation de la tourbière.
Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire (P1)	- Porter à connaissance les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 200 exemplaires.	- Réalisation du document. - Nombre d'exemplaires diffusés.	- Public touché.
Réalisation d'un document de communication (P2)	Porter à connaissance Natura 2000 et ses implications, ainsi que les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site.	- Diffusion de 1500 exemplaires	- Réalisation du document. - Nombres d'exemplaires diffusés.	- Public touché.
Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs (E1)	- Evaluer l'état de conservation des habitats. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- Définir de nouvelles orientations en fin de validité du document d'objectifs.	- Mise en application du protocole.	- Evolution des orientations et actions du document d'objectifs lors de sa révision.
Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs (E2)	- Pérenniser la rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du document d'objectifs.	- 1 réunion du comité de pilotage par an.	- Nombre de réunions du comité de pilotage.	- Suivi et évaluation des actions menées sur le site et implication des acteurs locaux.
Restauration de la tourbière de la Faigne des Minons (T1)	- Restaurer un habitat d'intérêt communautaire dégradé.	- Gestion adaptée des habitats pour la conservation d'espèces sensibles.	- Un rapport de faisabilité. - Réalisation de travaux de génie écologique	- Evolution de l'état de conservation de la tourbière.



Site des Vosges du Sud **DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Secteur Neufs-Bois/ Col d'Oderen *CAHIER 1*

Chapitre VI

Fiches actions

Fiches actions

Agriculture	A1 : Mise en place des CAD A3 : Entretien des chaumes du secteur Neufs-Bois A4 : Rénovation pastorale de la chaume du Gustiberg
Gestion cynégétique	C1 : Réalisation d'un plan de gestion sylvo-cynégétique
Gestion forestière	F1 : Mise en place d'îlots de sénescence F2 : Techniques alternatives d'exploitation F4 : Acquisition de données complémentaires en forêts F5 : Maintien d'arbres morts F6 : Gestion courante des forêts F7 : Naturalité des forêts F13 : Restauration des forêts du secteur Neufs-Bois F9 : Gestion des forêts sur éboulis F10 : Gestion des Hêtraies subalpines F11 : Gestion des Hêtraies-sapinières
Tourisme/Loisirs	L1 : Amélioration de l'accueil et de l'information L2 : Maintien de zones de tranquillité L4 : Suivi des pratiques de vol libre sur le secteur Neufs-Bois
Suivis écologiques/Etudes	S1 : Réalisation d'inventaires complémentaires S2 : Etude des potentialités écologiques des habitats S3 : Suivi écologique de la tourbière des Neufs-Bois
Pédagogie/Communication	P1 : Réalisation de fiches habitats P2 : Réalisation d'un document de communication sur Natura 2000
Evaluation	E1 : Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs E2 : Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs
Gestion des tourbières	T1 : Restauration de la tourbière de la Faigne des Minons

Niveaux de priorités

☆ peu prioritaire

☆ ☆ prioritaire

☆ ☆ ☆ très prioritaire

Action A1 : Mise en place des Contrats d'Agriculture Durable



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Agriculture</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>- Il s'agit d'encourager la gestion extensive des pâturages montagnards en pérennisant la gestion contractuelle des Hautes-Chaumes et des prairies montagnardes par le biais du dispositif des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) avec des cahiers des charges répondant aux objectifs de conservation fixés par la Directive Habitats.</p> <p>- Les CAD mis en place feront office de contrat Natura 2000 sur le site.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>- Conserver la flore et la faune typiques des chaumes et des prairies montagnardes.</p> <p>- Garantir la conservation des milieux ouverts à semi-ouverts en pérennisant la gestion pastorale extensive.</p>	<p>Exploitations pouvant bénéficier d'un CAD :</p> <p>Secteur Ventron : chaume du Felsach (E. Valentin).</p> <p>Secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen : chaume du Gustiberg (A. Ortelli), chaume du Lochberg (C. Schoeffel).</p>	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Chaumes du site actuellement gérées.</p> <p>- Propriétés privées (exploitants agricoles) et propriétés communales</p>	<p>Secteur Ballon d'Alsace : chaume du Grand Langenberg (M. Kachelhoffer), chaume du Wissgrut (L. Morcely), chaume du Ballon d'Alsace (M. Morel), chaume du Bas Gresson (P. Munsch), chaume du Gresson Moyen (G. Hirth), chaume du Gustiberg, Basse Bers et Moyenne Bers (A. Fluhr), chaume de Haute Bers (M. Hans).</p> <p>Secteur Rossberg : chaume du Ruchberg (R. Knibiely), chaume du Belacker (G. Knibiely), chaume du Gsang (M. Bleu), chaume du Rossberg (J.C. Rimelen), chaume du Thannerhubel (R.L Wittmer).</p>	
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>- Hautes-Chaumes : Formations herbeuses à Nard raide : habitats prioritaires.</p> <p>- Prairies de fauche de montagne : habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>- Gélinotte, Grand Tétras, Pie grièche.</p>	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <p>- Agriculteurs</p> <p>- Chambre d'Agriculture</p> <p>- DDAF</p> <p>-PNRBV</p>	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- A définir.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges CAD

Action A3 : Entretien des chaumes du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Agriculture.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Sur ce secteur, la conservation de milieux ouverts à semi-ouverts revêt essentiellement un intérêt écologique (aire de présence d'espèces sensibles). Il s'agit de mettre en place des actions de «génie écologique» (débroussaillage et abattage d'arbres) sur les sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la petite chaume de la Tête de Felling (2,7 ha) ; - la chaume des Neufs-Bois (environ 8 ha en cours d'enfrichement) ; - la chaume du Col des Perches (environ 7 ha). <p>Les deux premiers sites sont à l'intérieur des périmètres d'APB. Par ailleurs ces chaumes sont soumises au régime forestier.</p> <p>Pour des raisons plus paysagères, une intervention serait souhaitable au niveau des pâturages abandonnés du vallon du Gazon Vert sur la commune de Storckensohn (2,3 ha encore ouverts et 2 ha en friche) et sur l'ancien pâturage du Steigloch sur la commune d'Urbès, à environ 500 m à l'ouest de la chaume du Gustiberg.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des chaumes et des prairies montagnardes. - Garantir la conservation des milieux ouverts à semi-ouverts. - Préservation de biotopes favorables au Grand Tétrás. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Propriétés communales.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hautes-Chaumes : formations herbeuses à Nard raide : habitats prioritaires. - Prairies de fauche de montagne : habitats d'intérêt communautaire. - Grand Tétrás, Gélinothe. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - Agriculteurs - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- Le coût moyen estimé est de 168 euros/ha/an.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges CAD

Action A4 : Rénovation pastorale de la chaume du Gustiberg



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture. 	<p>Description de l'opération</p> <p>Sur les zones de recolonisation des arbres sur anciens pâturages, l'objectif global est de laisser évoluer ces zones vers la forêt. Cependant, des actions de rénovation pastorale peuvent être envisagées : elles doivent prendre en compte et concilier les intérêts écologiques, paysagers et agricoles. Un effet de mosaïque sera notamment recherché (zones ouvertes, zones fermées, nombreuses lisières...).</p> <p>Ces friches qui s'installent suite au sous-pâturage ou à l'abandon sont présentes à l'ouest et à l'est de la chaume du Gustiberg.</p> <p>Dans le cas présent, deux solutions peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non intervention : on laisse évoluer vers la forêt. - Rénovation pastorale : dans le cadre de l'application d'un CAD, les secteurs en friches peuvent être restaurés (application du cahier des charges). 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver la faune et la flore typiques des chaumes et des prairies montagnardes. - Garantir la conservation des milieux ouverts à semi-ouverts en pérennisant une gestion pastorale extensive. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune d'Urbès : chaume du Gustiberg. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hautes-Chaumes : formations herbeuses à Nard raide : habitats prioritaires. - Prairies de fauche de montagne : habitats d'intérêt communautaire. - Gélinotte, Pie grièche, Grand Tétrás. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - DDAF. - Agriculteur. - Chambre d'Agriculture. 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le coût moyen estimé est de 168 euros/ha/an.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges CAD

Action C1 : Réalisation d'un plan de gestion sylvo-cynégétique



Secteur d'activité - Gestion cynégétique.	Description de l'opération Afin de réaliser un plan de gestion cynégétique sur l'ensemble du site, il est nécessaire au préalable de réaliser une étude qui ferait, d'une part, un état des lieux des populations de cervidés et de sangliers (avec un protocole de suivi des populations), d'autre part, une évaluation des potentialités d'accueil des milieux. Par ailleurs, un état des lieux de toutes les pratiques liées à la chasse pourra être réalisé. Cette étude permettra notamment d'établir une définition de l'équilibre sylvo-cynégétique et de mettre en place un protocole de suivi de cet équilibre.	
Objectifs Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique : équilibre entre la forêt et la pression exercée par les cervidés sur les jeunes arbres.		
Statut de propriété/surface - Plan de gestion sylvo-cynégétique sur l'ensemble du site. - Une étude préalable peut être menée sur le secteur test du Massif du Rossberg et/ou du secteur Ventron.		
Habitats et espèces visés Habitats forestiers d'intérêt communautaire : - Hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - GIC 15/14 - ONF. - PNRBV.	Evaluation des coûts Coût estimé de l'étude : 12 200 euros.

Action F1 : Mise en place d'îlots de sénescence



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de parquets d'attente (exploitation retardée) maintenus sur une période longue, supérieure à 3 fois la durée d'un aménagement.</p> <p>On laisse vieillir les îlots sur une période minimale de 50 ans, au bout de laquelle l'exploitation sera possible. On s'attachera à ce que la répartition de ces parquets soit équilibrée sur l'ensemble du site.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendre vers des forêts plus âgées. - Augmenter la diversité structurale, paysagère et spécifique des forêts. 	<p>Critères de choix des îlots :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les îlots doivent atteindre environ 3% de la surface productive. - Bouquets d'arbres compris entre 0,5 et 5 ha - Choix sur des peuplements de toutes classes d'âges en évitant des peuplements trop jeunes (moins de 40 ans) ou trop âgés. - Prise en compte du paysage. 	
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout le site est concerné, sur une surface de 50 ha répartie en îlots. - Ilots à mettre en place dans les forêts communales soumises au régime forestier. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraie-sapinière à Fétuque, à Luzule ; hêtraie d'altitude, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Pic noir, Chouette de Tengmalm. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes du site - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des coûts : 137 euros/ha/an

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F2 : Techniques alternatives d'exploitation



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole 	<p>Description de l'opération</p> <p>Pour les zones à exploiter difficilement accessibles ou présentant des sols particulièrement fragiles, il s'agit de privilégier les techniques de débuscage à cheval (et/ou câble) afin d'éviter toute nouvelle création de piste forestière.</p> <p>Pour toute exploitation utilisant le débardage alternatif, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faire une étude de faisabilité de débardage alternatif (notamment le débuscage à cheval) dans les zones à exploiter : étude technique, écologique et économique. - Détermination du surcoût financier engendré par l'utilisation de la méthode du débardage à cheval. - Suivi écologique des zones exploitées (essentiellement pour les zones présentant une sensibilité particulière). <p>Une rémunération du propriétaire est prévue. Elle est calculée au cas par cas et correspond au surcoût engendré par rapport à l'utilisation des méthodes d'exploitation habituelles.</p>	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les sols particulièrement fragiles. - Limiter le dérangement d'espèces sensibles (Grand Tétras). - Eviter la création de nouvelles pistes forestières (impacts écologique et paysager). 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts communales et privées : secteurs exploités mal desservis par les pistes existantes (secteurs à préciser au cas par cas) ou présentant des sols particulièrement fragiles. 		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : hêtraie-sapinière à Fétuque, à Luzule ; hêtraie d'altitude, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. - Grand Tétras. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes du site - ONF. - FIBOIS Alsace - PNRBV. 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Le coût moyen a été estimé à 7,30 euros/m³.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F4 : Acquisition de données complémentaires en forêt



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit d'adapter les aménagements forestiers lors de leur révision normale ou anticipée, permettant d'y inclure les données complémentaires relatives aux opérations Natura 2000. Il s'agira notamment de mettre les aménagements forestiers en conformité avec les opérations prévues dans le document d'objectifs.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>- Mise en conformité des aménagements forestiers avec le document d'objectifs. - Recueillir des données et analyses complémentaires sur les milieux forestiers.</p>	<p>Les éléments supplémentaires à recueillir sur la base d'une placette/ha sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire dendrométrique (surface terrière et structure). - Evaluation des habitats Tétrás sur les zones d'action prioritaires. - Description de la nécromasse, notamment pour les secteurs à vocation de naturalité. - Dans le cadre du suivi scientifique, définition de descripteurs et d'indicateurs de suivi. 	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Ensemble du site concerné.</p> <p>Forêts communales soumises au régime forestier.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le coût de l'opération est défini sur la base de temps supplémentaire passé pour la récolte des données. - Le surcoût engendré est estimé à 55 euros/ha, soit sur un total de 300 ha, 16 500 euros sur 6 ans. - Rapporté à l'année, le surcoût est estimé à 2 750 euros/an.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F5 : Maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion sylvicole. 	<p>Description de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'arbres morts, sur pied ou couchés, ainsi que d'arbres à cavité : Augmenter la proportion de bois morts (> 35 cm de diamètre) sur pied ou couchés, ainsi que des arbres à cavités et autres arbres à «vocation biologique» (et esthétique, en prenant en compte la sécurité des personnes ; arbres bien répartis dans la forêt (gestion favorables aux pics, insectes xylophages). - Il s'agit de maintenir au moins un arbre mort par hectare en moyenne. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la biodiversité écologique, paysagère et structurale. - Tendre vers des forêts plus âgées. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Forêts communales soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire : hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule, hêtraies subalpines à érables, forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pic noir, Chouette de Tengmalm 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>Les arbres morts et les arbres à cavité sont généralement sans valeur marchande.</p> <p>Le manque à gagner est donc de 0 euro.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F6 : Gestion courante des forêts



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le mélange d'essences différentes, réparties en mosaïque. - Favoriser et maintenir les essences «secondaires». - Pas de coupes rases sur de grandes surfaces (inférieur à 2 ha) : privilégier les récoltes progressives. - Privilégier le traitement jardiné ou irrégulier par parquet/bouquet. - Favoriser la régénération naturelle. - Coupes de régénération de taille limitée. - En cas de plantation : favoriser les essences d'accompagnement, favoriser les plants autochtones de provenance locale. - Récolte des arbres à maturité (diamètre indicatif : 60 cm ; âge indicatif : 150 ans). - Entretien des clairières existantes. - Maintenir des lisières sinueuses, étagées, diversifiées en essences, avec présence d'arbres morts. - Aucun traitement chimique. 	
<p>Objectifs</p> <p>- Augmenter la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.</p>		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Forêts communales soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>S'agissant de travaux courants, il n'y a pas de surcoût : 0 euro.</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F7 : Naturalité des forêts



Secteur d'activité - Gestion sylvicole.	Description de l'opération - Aucune intervention sur les peuplements subnaturels (sauf sécurité publique). - Gel des pistes forestières. - Aucun traitement chimique.	
Objectifs - Conservation des forêts non exploitées qui sont proches de l'état naturel (peuplements subnaturels).		
Statut de propriété/surface - Forêts communales soumises et non soumises au régime forestier (sur l'ensemble du site).		
Habitats et espèces visés Habitats d'intérêt communautaire : - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Communes - ONF - PNRBV	Evaluation des coûts S'agissant de forêts déjà non exploitées ou non exploitables, il n'y a pas de surcoût. Le coût est donc de 0 euro.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales

Action F13 : Restauration des forêts du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen



<p style="text-align: center;">Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p style="text-align: center;">Description de l'opération</p> <p>- Il s'agit de travaux particuliers visant à restaurer des habitats et des habitats d'espèces.</p> <p>- Ces interventions sont à définir en fonction du peuplement initial : il s'agit le plus souvent de plantations d'épicéas qu'il convient de convertir en peuplements mélangés adaptés aux conditions stationnelles.</p> <p>- Aucun traitement chimique ne sera utilisé lors des travaux de restauration.</p> <p>Parcelles forestières communales concernées :</p> <p>- Commune de Storckensohn : 5, 6, 7, 8, 15. - Commune de Fellingring : 73b. - Commune de Husseren-Wesserling : 17, 18, 20, 21, 22, 23. - Commune d'Urbès : 4, 50, 6, 13, 23, 24, 31, 32, 33, 34, 35, 21, 37, 38, 39.</p>	
<p style="text-align: center;">Objectifs</p> <p>- Obtenir des peuplements mélangés en essences et composés d'arbres d'âges différents.</p>		
<p style="text-align: center;">Statut de propriété/surface</p> <p>- Forêts communales soumises et forêts privées du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen.</p>		
<p style="text-align: center;">Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les hêtraies-sapinières à Fétuque et à Luzule. - Hêtraies subalpines à érables. - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. <p>Espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Tétras. 	<p style="text-align: center;">Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - ONF pour les forêts communales - Propriétaires privés - CRPF pour les forêts privées - PNRBV 	<p style="text-align: center;">Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coûts sont à définir au cas par cas. - Moyenne estimée : 304 euros/ha/an.

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts communales et des forêts privées

Action F9 : Gestion des forêts sur éboulis (forêts privées)



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le traitement en futaie irrégulière, éclaircies de type jardinatoire. - Critère d'exploitabilité : diamètre indicatif de 40 cm. - Favoriser les éclaircies de type jardinatoire. - Favoriser la régénération naturelle. - Favoriser le maintien des essences secondaires : Frêne, Sorbier, Noisetier, Orme... - Aucun traitement chimique. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des habitats. - Augmentation de la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Forêts privées.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés. - CRPF. - PNRBV. 	<p>Évaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne pratique

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts privées

Action F10 : Gestion des Hêtraies subalpines (forêts privées)



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p>	
<p>Objectifs</p> <p>- Conservation des habitats. - Augmentation de la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts.</p>	<p>Cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le traitement en futaie irrégulière par bouquet ou par petit parquet. - Privilégier les coupes rases inférieures à 4 ha. - Critère d'exploitabilité : respecter les ORF et les ORP. - Favoriser les éclaircies de type jardinatoire et maintenir les espèces secondaires spontanées (sorbier, alisier, noisetier, sureaux...). - Favoriser la régénération naturelle. - En cas de plantation : favoriser les plantations d'espèces indigènes uniquement. - Aucun traitement chimique. 	
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Forêts privées.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire : - Hêtraies d'altitude.</p>	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés - CRPF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>- Bonne pratique</p>

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts privées

Action F1 1 : Gestion des Hêtraies-sapinières (forêts privées)



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Gestion sylvicole.</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le traitement en futaie irrégulière ou régulière avec des coupes rases de taille limitée (inférieur à 4 ha). Privilégier l'intégration paysagère des coupes. - Critère d'exploitabilité : respecter les ORF et les ORP. - Favoriser les éclaircies de type jardinatoire et maintenir les espèces secondaires spontanées (Sorbier, Alisier, Noisetier, Sureaux...). - Favoriser la régénération naturelle. - En cas de plantation : favoriser les mélanges d'essences. - Aucun traitement chimique sauf traitement localisé des souches, urgence sanitaire, stockage de bois, en dehors des zones humides et bords de cours d'eau. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des habitats. - Augmentation de la diversité structurale, paysagère et écologique des forêts. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Forêts privées.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hêtraies-sapinières à Féтуque. - Hêtraies-sapinières à Luzule. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés - CRPF - PNRBV 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne pratique

Cf Vol. III pour les cahiers des charges sur la gestion des forêts privées

Action L1 : Amélioration de l'accueil et de l'information



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération Il s'agit d'informer et sensibiliser au mieux le grand public, notamment en ce qui concerne les chemins d'accès, la réglementation et la signalisation. Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none">- De faire un état des lieux des chemins d'accès menant aux sites sensibles.- De prévoir une signalisation ou des panneaux d'information permettant de limiter l'accès des véhicules dans les secteurs les plus sensibles. Cette opération sera menée en concertation ou à la demande des communes.	
Objectifs <ul style="list-style-type: none">- Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux de conservation des habitats et espèces remarquables du site.- Faire respecter la réglementation concernant les chemins d'accès et la signalisation.		
Statut de propriété/surface - Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre <ul style="list-style-type: none">- Communes- PNRBV.	Evaluation des coûts A définir.

Action L2 : Maintien de zones de tranquillité



<p>Secteur d'activité</p> <p>- Tourisme/Loisirs</p>	<p>Description de l'opération</p> <p>Afin de pérenniser des zones de quiétude, notamment en faveur de la préservation d'espèces particulièrement sensibles au dérangement (exemple : Grand Tétras), il est souhaitable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un statu quo en matière d'équipements touristiques et d'itinéraires balisés (sentiers du Club Vosgien, itinéraires balisés de ski de fond...) sur l'ensemble du site (sauf pour l'aménagement du domaine skiable du Ballon d'Alsace). Le but est de s'en tenir à cet état des lieux. D'autre part, les maires ont la compétence pour faire appliquer cette recommandation. - Surveiller l'évolution des pratiques «libres» : raquettes, ski de fond, VTT...dans les secteurs encore sauvages et qui, de ce fait, attirent les pratiquants de ces activités. Une réflexion sur les moyens d'organiser la pratique de ces activités sur le Massif vosgien est à faire dans le cadre d'un Comité de Suivi. - Faire appliquer et faire connaître les nombreux règlements concernant les activités sportives. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser l'existence de zones de nature et de silence. - Gérer la fréquentation touristique sur les secteurs les plus sensibles. 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>- Ensemble du site.</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire ou remarquables du site.</p>	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - PNRBV. 	<p>Evaluation des coûts</p> <p>A définir.</p>

Action L4 : Suivi des pratiques de vol libre sur le secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen



Secteur d'activité - Tourisme/Loisirs	Description de l'opération On constate un début de dégradation de la chaume au niveau de la piste d'envol du Gustiberg (vol libre). Un suivi du site sera donc à réaliser en trois temps : - Un état des lieux écologique de la chaume (espèces présentes, état de dégradation) au niveau de la piste d'envol, ainsi qu'un état des lieux de la pratique de vol libre à cet endroit. - Des propositions pourront être faites après cet état des lieux, en concertation avec la commune concernée et l'association locale de vol libre (ex : réensemencement de certaines parties avec des graines locales,...). - Un suivi écologique de la chaume.	
Objectifs - Garantir la pérennité des zones de quiétude existantes. - Préserver les Hautes-chaumes.		
Statut de propriété/surface - Chaumes du secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen, notamment la chaume du Gustiberg.		
Habitats et espèces visés Les Hautes-chaumes, habitats d'intérêt communautaire prioritaires, ainsi que les espèces associées.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV.	Evaluation des coûts A définir.

Action S1 : Réalisation d'inventaires complémentaires



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération - Elaboration d'une cartographie précise des habitats prioritaires : ceux-ci se trouvent pour la plupart en mosaïques avec d'autres habitats. Sur la base des cahiers d'habitats Natura 2000, il s'agit d'affiner la cartographie sur des secteurs où les formations de type «Hêtraie d'altitude» n'ont pu être identifiées précisément (hêtraie d'altitude/hêtraie subalpine). - Cartographie des aulnaies et zones humides (habitats d'intérêt communautaire) : ces aulnaies constituent l'exclusivité des Vosges du Sud puisqu'il n'existe pas de tels peuplements dans les Hautes-Vosges. Par ailleurs, les forêts sur éboulis correspondent à des mosaïques d'habitats étroitement imbriqués qui n'ont pas été cartographiés de façon précise. Leur intérêt écologique exceptionnel nécessite une étude cartographique plus détaillée qui permettra de distinguer les différents habitats qui composent ces écocomplexes.	
Objectifs - Améliorer les connaissances sur les habitats prioritaires en mosaïque.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site. - Parcelles communales et privées.		
Habitats et espèces visés - Habitats d'intérêt communautaire : forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis, hêtraie d'altitude, ripisylves.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV. - Universités...	Evaluation des coûts Coût estimé de l'étude : 10 600 euros.

Action S2 : Etude des potentialités écologiques des habitats



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération Il s'agit de tester un protocole de notation des habitats basé sur la mesure de variables représentatives des préférences écologiques d'espèces d'intérêt communautaire. Ce protocole pourra notamment être mis en oeuvre sur les secteurs protégés réglementairement dans le site des Vosges du Sud.	
Objectifs - Connaître l'état de conservation des habitats concernant les espèces d'intérêt communautaire (faune aviaire) à un temps t donné. - Faire un suivi de l'évolution des habitats à partir de ce temps t. - Fixer les priorités en matière de gestion sylvicole.		
Statut de propriété/surface - Secteurs protégés réglementairement. - Zones d'action prioritaires. (Forêts communales).		
Habitats et espèces visés - Habitats d'intérêt communautaire. - Grand Tétras, Gélinoite.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - GTV - PNRBV	Evaluation des coûts - coût estimé : 12 200 euros.

Action S3 : Suivi écologique de la tourbière des Neufs-Bois



Secteur d'activité - Suivis écologiques/Etudes.	Description de l'opération Cette tourbière joue un rôle de relais important : elle présente un intérêt majeur pour la propagation des espèces entre les tourbières du Nord et du Sud du Massif Vosgien. Il convient donc de mettre en place un suivi de la tourbière : - Cartographie précise des associations végétales (et suivi tous les 5 ans). - Cartographie et suivi annuel des espèces remarquables : Drosera rotundifolia, Scheuchzeria palustris, Andromeda polifolia (protection nationale). - Etudes supplémentaires : inventaire odonates et suivi tous les 5 ans.	
Objectifs - Approfondir les connaissances sur les milieux tourbeux. - Suivi de l'évolution de la tourbière.		
Statut de propriété/surface - Propriété communale (commune de Storckensohn).		
Habitats et espèces visés - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : tourbière haute (bombée) active. - Grand Tétrás.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV. - Universités,...	Evaluation des coûts - coût estimé : 1 525 euros.

Action P1 : Réalisation d'un catalogue des habitats d'intérêt communautaire



Secteur d'activité - Pédagogie/Communication.	Description de l'opération Il s'agit de réaliser un catalogue constitué de fiches habitats : ce sera à la fois un outil technique d'aide à la décision pour la gestion des milieux naturels et un document d'information pour les acteurs du site qui souhaitent connaître les enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Les fiches habitats comporteront : <ul style="list-style-type: none">- Un descriptif de chaque milieu naturel, avec sa localisation, sa composition en espèces végétales, son intérêt patrimonial...- Les menaces susceptibles de détériorer l'habitat.- Les enjeux de conservation, ainsi que les mesures de gestion préconisées.- Une carte de répartition de l'habitat à l'échelle des Hautes-Vosges.- Des illustrations.	
Objectifs - Porter à connaissance les objectifs et les enjeux liés à la gestion des milieux naturels sur le site Natura 2000.		
Statut de propriété/surface		
Habitats et espèces visés Tous les habitats d'intérêt communautaire du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV.	Evaluation des coûts - Coût estimé : 7 700 euros.

Action P2 : Réalisation d'un document de synthèse Natura 2000



Secteur d'activité - Pédagogie/Communication.	Description de l'opération Il s'agit de réaliser un document d'information expliquant de manière simple le dispositif Natura 2000 ainsi que les actions menées sur les Vosges du Sud. Ce document illustré en couleur, d'une trentaine de pages comprendra notamment : - Des informations concernant la mise en place du réseau Natura 2000. - Une présentation du site des Vosges du Sud, ainsi que les objectifs de gestion validés par le Comité de Pilotage Local. - Les actions à engager sur le site. - Des témoignages des acteurs locaux et partenaires qui ont participé à la mise en place du site. Ce document de synthèse est à destination des élus et des acteurs locaux du site Vosges du Sud, mais aussi, plus largement, des élus du site Hautes-Vosges.	
Objectifs - Expliquer le principe de Natura 2000. - Porter à connaissance les enjeux et les objectifs de conservation des habitats dans le site Natura 2000 Vosges du Sud.		
Statut de propriété/surface		
Habitats et espèces visés Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV.	Evaluation des coûts - Réalisation des illustrations, mise en page et diffusion du document : 4 575 euros.

Action E1 : Elaboration d'un protocole d'évaluation du document d'objectifs



Secteur d'activité - Evaluation.	Description de l'opération Il s'agit de définir un protocole permettant : - D'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - De faire un état des lieux des actions menées prévues par le document d'objectifs. Un rapport d'activités de la mise en oeuvre du document d'objectifs et d'évaluation des résultats écologiques et socio-économiques sera élaboré tous les 6 ans.	
Objectifs - Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. - Evaluer la mise en oeuvre du document d'objectifs.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - PNRBV	Evaluation des coûts - A définir.

Action E2 : Animation et mise en oeuvre du document d'objectifs



Secteur d'activité - Evaluation.	Description de l'opération Il s'agit de continuer l'animation du Comité de Pilotage Local afin de suivre et évaluer les actions menées sur le site, dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs.	
Objectifs - Pérenniser le rôle des acteurs locaux dans la mise en oeuvre du document d'objectifs.		
Statut de propriété/surface Ensemble du site.		
Habitats et espèces visés Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	Partenaires/maîtres d'oeuvre - Comité de pilotage local. - PNRBV.	Evaluation des coûts - Un poste + frais : 213 450 euros.

Action T1 : Restauration de la tourbière de la Faigne des Minons



<p>Secteur d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des tourbières 	<p>Description de l'opération</p> <p>Il s'agit d'une tourbière anciennement drainée (plusieurs drains sont encore visibles) et plantée d'épicéas. Le site est dominé par la molinie et se ferme petit à petit, l'assèchement ayant favorisé le développement d'arbres et arbustes.</p> <p>Il s'agit donc d'engager des travaux de génie écologique (bouchage de drains, coupes forestières, entretien ou création de mardelles) pour l'amélioration de ce secteur tourbeux qui présente un intérêt paysager et faunistique (site inclus dans une Zone d'Action Prioritaire Tétrás).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité : cartographie des unités écologiques, fonctionnement hydrographique, propositions de travaux de restauration. - Mise en oeuvre des travaux : bouchage de drains, coupes forestières, entretien ou création de mardelles. 	
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de la zone tourbeuse qui se ferme peu à peu. - Amélioration d'un milieu favorable à la faune (Grand Tétrás, gibier, amphibiens, libellules). 		
<p>Statut de propriété/surface</p> <p>Secteur Neufs-Bois/Col d'Oderen, sur la commune de Fellingring : Tourbière de la Faigne des Minons : parcelle cadastrale 2, section 16.1 (parcelle forestière 70).</p>		
<p>Habitats et espèces visés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats d'intérêt communautaire : tourbières et prairies à Molinie. - Grand Tétrás. 	<p>Partenaires/maîtres d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune. - ONF. - PNRBV. 	<p>Evaluation des coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût estimé : 1 525 euros.



Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Bureau des Espaces Naturels
2, place des verriers 68 820 WILDENSTEIN
téléphone 03 89 82 22 10 télécopie 03 89 82 22 19
e-mail espaces.naturels@parc-ballons-vosges.fr

